

L'EUROPE ET LA DÉFENSE EN 10 QUESTIONS



AUDITION

Ancien CEMAA et SACT, le général (2s) Denis Mercier parle de l'OTAN et de la défense dans l'Union européenne

LA VIE DE L'UNOR

Retour sur l'assemblée générale du 30 mars 2019

ASSOCIATION NATIONALE

Commissariat des armées : le soutien en évolution

(1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutuel Unéo - Ciblage applicable au 15 février 2019. (2) Du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Unéo, mutuelle soumise au dispositif de l'article 11 du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. Crédits photos : © Vincent ORSINI/Marine Nationale/Défense - © Sirpa Gendarme - © Dympe Goubault/Armées - LaSite - andCo

Réserviste sans réserve

Être tout à
votre engagement
tout en étant
efficacement protégé



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Une protection à la hauteur des risques de votre activité.

La différence Unéo

Simple

Trois formules au choix
en fonction de votre situation

Rapide

Une adhésion simplifiée
et en ligne

Sûr

Des allocations et/ou capitaux
versés en cas d'arrêt de travail,
d'invalidité ou de décès

Accessible

Des cotisations
dès 2,31€ / mois

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES

Référencée
Ministère des Armées



Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social



La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000²

Votre force mutuelle



EN COUVERTURE

Photos de la couverture : © AdobeStock et © OTAN

- 5 Éditorial**
Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR
- 6 Actualité**
■ Les PME aux côtés de la réserve
■ Vers des LBD pour nos soldats ?
■ La tenue du SNU
■ Honneur aux soldats de la Première Armée française
■ Réserve Terre : réaliser les effectifs en 2019
■ *In memoriam*
- 10 Actualités internationales**
■ La France s'impose en cyberdéfense
■ Un charnier découvert près de Sarajevo
- 12 Dossier**
■ L'Europe et la défense en 10 questions
- 17 Dossier/Audition**
■ L'OTAN et l'UE par le général (2s) Denis Mercier, ex-SACT
- 19 La vie de l'UNOR**
■ AG de l'ASUNOR : des investissements en perspective
■ UNOR-jeunes : visite au Centre d'entraînement des gendarmes
■ CA et AG de l'UNOR : une évolution des statuts
■ UNOR PACA : honneurs aux anciens Poilus
- 29 Portrait**
■ Rencontre avec un jeune réserviste, l'EVI Armand Terrien
- 30 Associations nationales**
■ ANORSCA : journée nationale d'instruction et le soutien en évolution
■ ANISICC : animation d'un réseau de communications
- 35 Associations territoriales**
■ Les mots du colonel (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président
■ ACR d'Avesnes : Transavesnoise 2019
■ AOR 74 : 8^e raid commando des Glières
■ UORRM : un bal en l'honneur de la 1^{re} division blindée
■ UORRM : 18^e rallye des lycéens
- 40 Lu pour vous**
■ Rencontre avec l'éditeur Pierre de Taillac
■ Notre sélection
- 46 Patrimoine**
■ Sondage août 1944 : les Parisiens et la libération
- 48 Publications officielles**
- 50 Courriers des lecteurs**
■ Hommage au colonel (R) Philippe Martin

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 – Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
Rédacteur en chef : Lionel Pétilion | **Dépôt légal** : 2^e trimestre 2019 | **N° Commission paritaire** : 0519 G 84894 |
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | **Publicité** : siège de la rédaction | **I.S.S.N.** n° 004.2242. (1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Activités

[2^e trimestre 2019]

L'agenda du Président de l'UNOR

Avril

- 2 avril Entretien avec le président de l'ANOPEX, Association nationale des participants aux opérations extérieures. Obsèques du colonel (H) Philippe Martin.
- 3 avril Comité de pilotage de la JNR.
- 6 avril Assemblée générale de l'AOR 92.
- 18 avril Colloque CAJ.

Mai

- 5 mai Cadets de la gendarmerie d'Île-de-France.
- 16 mai Rallye des collégiens des Hauts-de-Seine (AOR 92).

Juin

- 5 juin Comité de pilotage de la JNR.
- 6 juin Commémoration du Débarquement.
- 12 juin Conseil région francilienne de l'UNOR.
- 14 juin Petit-déjeuner de la DRAT.
- 23 juin Passation de commandement du 24^e RI.
- 27 juin Réunion d'installation du 3^e collège, conseil départemental de l'ONACVG.

Juillet

- 11 juillet Afterwork de fin d'année de l'UNOR-Jeunes.
- 14 juillet Défilé et déjeuner.
- 2^{ème} semestre Déplacement en région Bretagne.

Août

- 1^{er}-10 août Congrès d'été de la CIOR en Estonie.

Éditorial [Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto]

Président national de l'Union des officiers de réserves et des organisations de réservistes

Chers amis,



© L. Yrignaud/Armée de l'air

Ce deuxième trimestre 2019 se caractérise par la commémoration du 75^e anniversaire du débarquement en Normandie qui nous rappelle la nécessité de la transmission des valeurs et de la mémoire, à nos jeunes camarades, nos enfants et petits-enfants.

En effet, comme de génération en génération, se transmet le patrimoine génétique et matériel, il nous faut travailler également à la transmission de notre patrimoine historique et mémoriel. Nous représentons à notre tour, le chaînon intermédiaire, comme nos Anciens l'ont été pour nous. Une fois de plus, je vous rappelle ce devoir.

Au mois de mai, nous avons été marqués par les images des obsèques de nos camarades d'active, membres du Commando Hubert, et la qualité des hommages qui ont fait revivre la notion de sacrifice de nos Anciens. Après celui du colonel Beltrame, l'expression de l'héroïsme réapparaît ; celui de la modestie du geste définitif, simplement accompli dans la mission. Alors que nous traversons ces heures tragiques à répétition, les enquêtes d'opinion indiquent plus de 90% d'opinions favorables pour l'armée, redevenue populaire. L'obligation

du service militaire passée et les mouvements idéologiques antimilitaristes éloignés, notre drapeau revient honoré des valeurs de l'institution militaire : le patriotisme, le courage, la discipline, l'autorité et l'abnégation. C'est ainsi que, dans ce temps de paix instable pour la France, l'armée reprend sa place dans la société, même si son format a fortement diminué. Nous soutenons dans notre quotidien une partie de cette fierté, dans les engagements opérationnels des réservistes de la Garde nationale, comme dans les engagements mémoriels des honoraires et les relais de la réserve citoyenne.

En interne à l'UNOR, nous avons voté, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars, nos nouveaux statuts, sous le signe de la modernisation et de l'adaptation aux nouvelles régions administratives de 2015.

Ils adoptent une plus grande souplesse pour accueillir les experts dont nous avons besoin, et sont à présent en cours de validation par le ministère de l'Intérieur. De nombreuses tentatives de modification de statut de l'UNOR avaient été auparavant initiées, et je remercie mes prédécesseurs pour le travail accompli, ainsi que nos juristes actuels, pour leur éclairage.

J'irai jusqu'à dire que je suis fier d'avoir pu faire aboutir nos discussions, dans un climat apaisé, que connaît actuellement l'UNOR. Ce climat est toutefois le fruit des efforts de chacun.

Cet été, de nombreux réservistes se retrouveront pour la marche de Nimègue, moment privilégié de cohésion entre militaires d'active et de réserve au sein des pays de l'OTAN, avec une majorité d'européens. Chacun, tout en faisant un effort, se rappelle les sacrifices d'antan. L'UNOR s'associe à eux !

Alors que de nombreux français seront en vacances, nos camarades réservistes continueront les patrouilles Sentinelle, participeront au renfort dans les brigades de gendarmerie, dans les régiments ou au sein des

hôpitaux du service de santé des armées. Qu'ils soient là encore vivement remerciés !

En août, se tiendra en Estonie, le congrès annuel de la CIOR (Confédération interalliée des officiers de réserve), et la délégation française que je présiderai, devra tenir la place qui revient à la France. Les jeunes officiers de réserve « otaniens » approfondiront leur connaissance des langues française ou anglaise aux cours de l'Académie des langues. Lors du Congrès, la voix de la France sera entendue dans le respect de l'utilisation du français, à part égale avec l'anglais !

Sa compétition sportive est de renom, et nos équipes s'entraînent d'arrache-pied pour porter le plus haut possible nos trois couleurs. Nous les soutiendrons par la pensée !

Plus nationalement, je tiens particulièrement à féliciter et à encourager toutes les activités locales (marche, raid, tir, instruction, formation...) que nos régions et nos associations ont le grand mérite de mettre sur pied. Toutes ces activités sont indispensables et fondamentales à notre Union. Cette année, les Journées nationales du réserviste nous rassembleront du 13 octobre au 12 novembre ; sachons recruter et retenir nos camarades les plus jeunes. D'ici là, l'été apportera l'occasion de nouvelles rencontres, en vacances ou en famille et nous permettra dans bien des situations, de diffuser l'esprit de défense et d'engagement qui nous anime.

Je vous souhaite alors les vacances, les plus rayonnantes possibles ! ■

Erratum

Dans notre précédent numéro, une coquille s'est glissée dans l'éditorial du Président Ribatto. Dans le dernier paragraphe, il fallait lire : AOBBS, Association des officiers de la baie de Seine... et non de Somme.

[Partenariat]

Les PME aux côtés de la réserve

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) s'est engagée au mois de mai en faveur de la Garde nationale.

En faisant la démarche de signer une convention de soutien à la politique de la réserve militaire, « les entreprises (tous organismes publics et privés employant du personnel, quel que soit leur statut juridique) matérialisent leur démarche citoyenne, leur adhésion à la politique des réserves militaires, à l'esprit de défense et contribuent à la sécurité nationale », nous dit le ministère des Armées.

La charte signée par François Asselin, président de la CPME, et par la générale de brigade Anne Fougerat, secrétaire générale de la Garde nationale, en est un nouvel exemple.

150 000 ENTREPRISES ET 3 MILLIONS DE SALARIÉS

La signature de cette charte concernera plus largement les 150 000 entreprises et pas moins des trois

millions de salariés que la CPME représente. Elle aura pour objectif de faciliter l'engagement des réservistes opérationnels dans les petites et moyennes entreprises.

« Cet accord traduit la volonté de la CPME de donner une impulsion en direction de son réseau, fort de 200 fédérations et syndicats de métiers ainsi que de 117 unions territoriales. Certaines fédérations ou syndicats affiliés sont par ailleurs déjà entrés dans cette démarche. »

RESSERRER LES LIENS

Rappelons que ces conventions ont plusieurs objectifs :

- faciliter la disponibilité et la réactivité des salariés de l'entreprise titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- maintenir, tout ou en partie, les conditions de rémunération des salariés-réservistes pendant leurs activités militaires ;
- resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ces réservistes et du référent-défense désigné dans l'entreprise, l'interlocuteur direct du secrétariat général du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRSM) ;
- mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la Défense et l'entreprise permettant le développement de diverses formes de coopération.

L'entreprise signataire d'une convention peut bénéficier de certains avantages parmi lesquels l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue et la récupération des coûts salariaux correspondants.

Source : ministère des armées. ■



© DR

Convention avec Paris

La ville de Paris et le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) ont signé, le 2 avril, une convention de soutien à la politique de réserve militaire.

En bref...

LE 75^e ANNIVERSAIRE du débarquement en Normandie fut l'occasion de se souvenir que 150 000 soldats alliés ont débarqué le 6 juin 1944. Plus de 3 000 d'entre eux perdirent la vie le Jour J. Au total, 200 000 hommes furent tués ou blessés au cours de la bataille de Normandie, et près de 20 000 civils laissèrent leur vie dans les bombardements, les fusillades et la répression.

LA RÉUNION abrite le 3^e port militaire français. La base navale de Port des Galets accueille cinq unités, à savoir les frégates de surveillance *Floréal* et *Nivôse*, le patrouilleur *Le Malin*, le patrouilleur polaire *L'Astrolabe* et le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer *Champlain*.

UN GÉNÉRAL va commander pour la première fois un groupement de gendarmerie départementale. Le GBR Le Floc'h, promu le 1^{er} juin, sera en charge des Bouches-du-Rhône.

NOUVEAU PRÉSIDENT À L'ANORI

L'ANORI, Association nationale des réservistes de l'infanterie (ANORI) a rendu hommage à l'occasion de son AG du 18 mai, à la mémoire du colonel (R) Philippe Martin, son président décédé le 26 mars 2019. À l'issue de l'AG, le conseil d'administration a élu à l'unanimité le lieutenant-colonel (R) Claude Nicpon, actuel chef de corps du 24^e RI, comme nouveau président de l'ANORI.



[Armement]

Vers des LBD pour nos soldats ?

Selon une information du quotidien *Le Parisien*, l'armée de terre devrait expérimenter les lanceurs de balles de défense (LBD).

LES EXPORTATIONS d'armements français, après une année 2017 en recul à 6,9 Mds€, ont augmenté de 30% en 2018 pour atteindre 9,1 milliards d'euros ; « *un des meilleurs chiffres de ces 20 dernières années* » selon la ministre des Armées.

LA CROIX du combattant au titre de la période 1962-1964 en Algérie a été décernée pour la première fois le 30 avril dernier à 29 hommes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

LA 33^e ESCADRE de reconnaissance rendue célèbre par Saint-Exupéry a été recréée par l'armée de l'air. Elle pourrait compter à terme 800 aviateurs et 80 à 100 équipages de drones MALE et ALSR.

ARMY STORIES est une nouvelle chaîne de la Web TV entièrement dédiée à « *l'univers militaire sous tous les angles : films, documentaires, portraits, reportages... pour découvrir et s'immerger dans l'univers militaire* ». Cette nouvelle chaîne est proposée pour 4,99€/mois : www.armystories.tv

LA DOUANE française et la marine nationale ont intercepté au mois de mai un bateau rapide en Méditerranée, au large de l'Algérie. Le go fast transportait 7,4 tonnes de cannabis, ce qui représente un montant estimé à 52 M€ à la revente.

LE BUDGET du ministère des Armées s'élève à 36,93 Md€ en loi de finances initiale 2018. C'est le 3^e budget de l'État, après l'Éducation et le service de la dette.

L'expérimentation des lanceurs de balles de défense aurait dû être effectuée en janvier au Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB) à Sissone, sous le contrôle du commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (Com E2CIA), basé à Mourmelon. Le matériel n'ayant pas été livré dans les délais, l'expérimentation aurait été reportée.

PAS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

La note du ministère des Armées qui date de décembre 2018 et que s'est procuré le journal *Le Parisien*, mentionne que si l'expérimentation est pérennisée, son usage sera limité aux opérations extérieures. L'usage de ces LBD de 40 mm par

les militaires ne se ferait donc « pas sur le sol français ou dans le cadre de l'opération Sentinelle. »

UNE ARME RÉSERVÉE AUX HOMMES DU 1^{ER} CHOC

Le syndicat Unité-police-SGP a d'ailleurs réagi à cette annonce en affirmant qu'il n'était « *pas question de donner des moyens intermédiaires à des forces militaires (...) surtout dans l'urgence et sous pression politique.* » Le syndicat a par ailleurs rappelé que « *la sécurité intérieure incombe aux forces de sécurité intérieures.* »

Toujours selon le quotidien, « *l'utilisation de cette arme à létalité réduite (ALR) sera réservée notamment aux forces spéciales et au 1^{er} Choc, chargé de la protection, en zone hostile, des hauts gradés.* » ■



[Équipement]

La tenue du SNU

La tenue des jeunes du service national universel (SNU) a été dessinée par des lycéens de Tourcoing.

La tenue officielle du Service national universel – et non pas l'uniforme – portée par les 2 000 premiers volontaires du SNU (et leurs successeurs) est à dominante bleu marine. Elle est composée d'une casquette ornée d'une cocarde bleu-blanc-rouge avec le sigle SNU et la légende « Jeunesse engagée », d'une veste portant elle aussi cette cocarde, d'un pantalon bleu et d'un polo blanc. ■



© DR

La cocarde SNU présente sur la casquette et la veste.

[L'Histoire en ligne]

Honneur aux soldats de la Première Armée

L'Association départementale Rhin et Danube de la Gironde a lancé en 2011 son site Internet qui rencontre aujourd'hui un beau succès.

Le site Internet rhin-et-danube.fr a été ouvert en novembre 2011 par quelques uns des derniers survivants de l'Association départementale Rhin et Danube des anciens de la Première Armée française du département de la Gironde, à savoir le général (2s) René Auvin, président de la section



Page d'accueil du site Internet Rhin et Danube.

ORDRE DE LA LIBÉRATION

Le nouveau site Internet de l'Ordre de la Libération propose un moteur de recherche avancé pour les Compagnons de la Libération et les médaillés de la Résistance française.

L'internaute peut également s'inscrire, depuis le site, aux événements et visites organisés par l'Ordre.

Enfin, la chronologie indicative de la Seconde Guerre mondiale a été améliorée. Celle-ci présente de façon complète les événements significatifs et propose une recherche thématique en lien avec les salles du musée (France Libre, Résistance intérieure et Déportation) : www.ordredelaliberation.fr

du Bassin d'Arcachon et le colonel (H) René Massonnat. Ils étaient accompagnés de Noël Courtaigne, journaliste aujourd'hui décédé, pour la conception du site.

Il s'agit selon leurs fondateurs « d'un site pour le souvenir des 400 000 hommes et femmes de la Première Armée française, du 6^e US Army Group, sous les ordres du général Jean de Lattre de Tassigny, et des 58 000 tués et blessés qui se sont sacrifiés en 1944-1945 pour finalement replacer une France victorieuse parmi les «grands de la planète». »

DES VISITEURS DE 149 PAYS

Dès son ouverture, le succès fut immédiat, d'abord national auprès des hautes autorités : l'Élysée le transmet au ministre de la Défense qui le place sur le site Sirpa Terre, sur Éducadef pour les professeurs et leurs élèves pour les années 1944-45. En 2014, il est présenté sur le site officiel dédié à la commémoration du 70^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Le succès est au rendez-vous : les 166 000 visiteurs de 149 pays sont atteints le 3 février 2019.

Le site Internet comporte 257 pages, 232 photos et dessins, 21 cartes et 18 traductions en anglais, allemand et espagnol : www.rhin-et-danube.fr

SON RANG ET SA GRANDEUR

Les soldats de la Première Armée française, par la présence du général de Lattre à Berlin le 8 mai 1945 pour la capitulation de l'Allemagne, ont rendu à la patrie son rang et sa grandeur. Grâce à eux, ce fut la renaissance de la France comme puissance militaire.



En bref...

NEUF COMMANDOS du groupement commando montagne de la 27^e BIM et trois militaires du GMHM ont effectué du 18 mars au 5 avril le raid polaire UPPICK 2019, au Groenland. Ils ont traversé le massif du Renland (2 200 m d'altitude), sur une distance de plus de 110 km, sous des températures avoisinant les -15 à -40°C. Ce raid leur a permis de tester les nouveaux équipements, en vue d'une meilleure adaptation du paquetage des troupes de montagne.

LE CHARLES-DE-GAULLE a repris la mer en mars après 18 mois d'arrêt technique majeur notamment destiné à la refonte de son système d'armes. Le porte-avions qui accueille plus de 2 000 membres d'équipage sera désormais capable de recevoir 30 Rafale et 2 Hawkeye.

LE 15^e A400M de l'armée de l'Air a été livré en avril. Il s'agit du premier avion porté nativement au nouveau standard tactique. Cet appareil pourra aussi éjecter des charges lourdes allant jusqu'à 16 tonnes et réaliser des ravitaillements en vol.

ICE, le berger malinois du CPA 10, a remporté la catégorie « chien d'intervention » lors de la 2^e cérémonie de remise des trophées des chiens héros. Ice avait neutralisé de nuit un chef djihadiste de haute valeur, au Mali, avant qu'il n'ouvre le feu.

CONFLIT CONTEMPORAIN ? Par convention, les conflits contemporains recouvrent les conflits de 1870 à nos jours.

[Recrutement]

Réserve Terre : réaliser les effectifs en 2019

Selon le Commandement terre pour le territoire national (COMTN), l'année 2019 permettra de réaliser les objectifs non atteints en 2018, notamment ceux concernant les effectifs.

13 RADARS de surveillance tactique légers MURIN (Moyen de surveillance Utilisant un Radar d'observation des Intervalles) ont été livrés à l'armée de terre au 1^{er} trimestre. Ils renouvelleront les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en tous temps, de jour comme de nuit.

LE SÉMAPHORE de la Hague, situé à la pointe du Cotentin, vient d'être rénové. La passerelle qui mesurait 14 m² est devenue une plateforme de veille de 45 m². En outre, un radar de dernière génération permettant de détecter de plus petits navires a été installé.

LES PREMIERS drones MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance) MQ-9 Reaper armés devraient arriver sur le théâtre de l'opération *Barkhane* avant la fin de l'année 2019. Ils devraient être équipés de bombes guidées GBU et de missiles Hellfire.

L'ECPAD ET L'INA

L'ECPAD, Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense et l'INA, Institut national de l'audiovisuel, ont signé en avril un contrat de partenariat pour la mise en ligne sur INAmédiapro d'une partie des fonds audiovisuels de l'ECPAD.

Une centaine d'archives audiovisuelles issues de son fonds Première Guerre mondiale, représentant environ 20h de films, est actuellement disponible.

Pour le COMTN, l'année 2019 devrait permettre d'atteindre les objectifs initialement fixés pour l'exercice 2018.

L'année en cours devrait aussi prendre en compte les nouvelles dispositions légales et réglementaires :

- nouvelle formation initiale des réservistes,
- poursuite du déploiement du système d'information réservistes opérationnels connectés (ROC),
- nécessité d'un nouvel équilibre entre engagement en mission intérieure et préparation opérationnelle,
- poursuite de la montée en puissance de la capacité de rappel de la réserve de disponibilité.

Enfin, l'année 2019 devrait aussi constituer une transition vers le modèle des réserves post-2019 qui pourrait être mise en œuvre en 2020. L'ordre en cours d'action vise à achever la montée en puissance selon quatre axes d'effort : réaliser les effectifs, former, employer, conduire le changement.

UNE PLAQUETTE DE RECRUTEMENT

Afin de consolider le recrutement des réservistes de l'armée de terre, le COMTN a réalisé et financé un support de communication personnalisé



Insigne du Commandement terre pour le territoire national (COMTN).

pour chaque régiment de l'armée de terre. Cette brochure doit pouvoir les appuyer dans leurs actions de recrutement des réservistes opérationnels. Pour mémoire, le COMTN est l'un des douze commandements du nouveau modèle d'armée de terre « Au contact », initié dès 2014. Le COMTN a été lui inauguré en 2016. ■

IN MEMORIAM

■ **Le médecin capitaine Marc Laycuras** est mort au combat au Mali, le 2 avril 2019. Il était engagé dans le cadre de l'opération *Barkhane*.

■ **Le maître Cédric de Pierrepont et le maître Alain Bertoncello**, officiers mariniers des forces spéciales, ont été tués au combat lors d'une opération de libération de quatre otages (deux français, une américaine et une sud-coréenne) au Burkina Faso, dans la nuit du 9 au 10 mai 2019.

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

[**Cyber-OTAN**]

La France s'impose en cyberdéfense

Face à vingt-deux autres nations, la délégation française a remporté en avril l'édition 2019 de l'exercice international de cyberdéfense *Locked Shields*.

L'équipe française composée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le ministère des Armées est arrivée à la première place de l'édition 2019 du plus important et complexe exercice international de cyberdéfense en situation réelle, *Locked Shields*.

Cet exercice est organisé par le *NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence* (CCDCOE) depuis 2010. La compétition s'est déroulée du 7 au 12 avril 2019 à Tallinn (Estonie). Elle réunissait plus de 1 200 experts en cyberdéfense provenant de 23 nations. Leur défi : faire face à plus de 2 500 cyberattaques.

UNE ÉQUIPE DE CIVILS, MILITAIRES ET RÉSERVISTES

La France avait mobilisé 60 spécialistes (civils, militaires et réservistes) du domaine provenant des différentes sous-directions de l'ANSSI, et, pour la partie des armées : les composantes cyber des armées, directions et services placées sous la responsabilité du Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER), avec le soutien de la DGA. Ensemble, ces experts ont œuvré à déjouer ces cyberattaques.

« Il s'agit d'une victoire collective, avant tout, a déclaré la ministre des Armées. « Nous avons en France une expertise indéniable dans le domaine cyber, et surtout des personnels de talents. Nos spécialistes cyber par le biais de la préparation opérationnelle apprennent à travailler ensemble, testent leurs compétences tout au long de l'année. Cette victoire montre également que nos investissements, nos efforts, ainsi que notre proximité avec l'ANSSI sont gagnants », a ajouté la ministre en félicitant l'ensemble de la délégation française.



La France décroche la première place du très convoité exercice de cyberdéfense *Locked Shields*.

COORDINATION DES EXPERTISES

Pour sa part, Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI, a salué également cet effort collectif : « ce succès à l'exercice *Locked Shields* 2019 est une très grande fierté et démontre la capacité des acteurs de la cyberdéfense française, tant au sein du ministère des armées que de l'ANSSI, à coordonner leurs expertises respectives pour répondre efficacement à des enjeux de sécurité internationaux majeurs. Nous pouvons féliciter nos joueurs français qui, cette année encore, ont été brillants et remporté la première place. » La République tchèque et la Suède complètent le podium.

Source : MINARM et ANSSI ■



En bref...

LE PORTUGAL arme la force de réaction rapide de la mission des Nations unies et assure le commandement de la mission de formation de l'Union européenne.

La France a succédé en juillet au Portugal à la tête d'EUTM RCA.

L'INDIAN AIR FORCE a bombardé en février un camp terroriste au Cachemire pakistanais. Ce sont des Mirage 2000 de l'IAF qui auraient conduit l'attaque.

LA LITUANIE va se doter d'un système anti-drones employant une technologie de brouillage.

LA POLOGNE a décidé de moderniser sa défense en investissant 43 Md€ jusqu'en 2026 dans de nouveaux équipements : une trentaine d'avions de combat de cinquième génération, des avions de reconnaissance, des missiles à courte portée capables notamment de détruire un drone, des hélicoptères d'attaques, des drones tactiques à moyenne portée et des petits drones employables en milieu urbain.

L'INDE a abattu un satellite en orbite basse (300 km) lors d'un exercice en mars dernier grâce à un missile ASAT.

LA NORVÈGE a détaillé dans son *Livre blanc de défense*, publié en février, la liste de ses projets d'acquisitions (avions F-35, sous-marins, avions de patrouille maritime, nano drones, missiles) et de modernisations (hélicoptères Bell 412, avions C-130J) pour la période 2019-2026.

[Génocide]

Un charnier découvert près de Sarajevo

Une fosse commune a été découverte au mois de juin sur le mont Igman, près de Sarajevo. Dans le charnier : les restes de douze victimes de la guerre en Bosnie (1992-95).

ATALANTE, opération maritime européenne de lutte contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique, a déménagé en mars son QG opérationnel à Rota (Espagne), tandis que le centre de sécurité maritime de l'opération a pris ses quartiers à Brest.

LE LIBAN vient de recevoir ses premiers six drones américains Scan Eagle. Ils seront destinés à des missions de surveillance des frontières et d'opérations d'anti-terrorisme.

LA BIÉLORUSSIE a présenté en mai son système de défense aérienne Buk-MB3K (missiles sol-air), conçu par l'entreprise biélorusse OKB TSP.

LA ROYAL AIR FORCE a réactivé en mai l'escadron IX(B) désormais sur Eurofighter Typhoon. Basé à Lossiemouth en Écosse, ce sixième escadron opérationnel de Typhoon a été désigné comme unité d'alerte pour le nord du Royaume-Uni.

PIRATERIE MARITIME : VERS UNE AMÉLIORATION

Selon le rapport du *Piracy Reporting Center de l'International Maritime Bureau (IMB)*, les actes de piraterie maritime sont à la baisse pour le premier trimestre de 2019. En trois mois, 38 actes de piraterie ont été recensés contre 66 en 2018, 43 en 2017, 37 en 2016 et 54 en 2015 pour la même période. L'Afrique reste la zone la plus touchée avec 22 actes de piraterie.



Pierres tombales au mémorial du génocide de Potočari, près de Srebrenica.

Selon l'agence de presse de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, FENA, les corps de douze Bosniaques musulmans ont été exhumés d'une fosse commune découverte sur le mont Igman, près de Sarajevo.

D'après Emza Fazlic, porte-parole de l'Institut bosnien pour les disparus, les victimes auraient été tuées alors qu'elles tentaient de rejoindre les territoires sous contrôle de l'armée de Bosnie durant l'été 1992.

Des tests ADN ont été effectués sur les corps retrouvés ce qui permettra aux experts légistes d'en savoir un peu plus sur l'identité des victimes.

7 000 PERSONNES TOUJOURS PORTÉES DISPARUES

À l'issue du conflit intercommunautaire qui déchira la région entre 1992 et 1995 et qui fit environ 100 000 victimes, pas moins de 31 500 personnes étaient portées disparues. On se souviendra par exemple que quelque 8 000 hommes et adolescents bosniaques avaient été tués à Srebrenica en juillet 1995. Ce massacre – dont un

millier de corps n'ont toujours pas été retrouvés – avait été qualifié de génocide par la justice internationale. Depuis la fin de la guerre, des centaines de charniers ont été signalés, révélant l'horreur des massacres perpétrés. Aujourd'hui, selon l'institut bosnien pour les personnes disparues, il resterait encore plus de 7 000 personnes toujours portées disparues en Bosnie. ■

Génocide et nettoyage !

On a souvent employé l'expression de « génocide bosniaque » ou bien encore de « nettoyage ethnique » pour faire référence aux massacres de Srebrenica et de Žepa perpétrés en juillet 1995 par l'armée de la République serbe de Bosnie (VRS). Lors de la guerre de Bosnie-Herzégovine, ce « nettoyage ethnique » s'est effectué dans des zones contrôlées par des serbes de Bosnie, majoritairement orthodoxes, envers des bosniaques majoritairement musulmans et des croates de Bosnie majoritairement catholiques.

L'Europe et la défense en 10 questions

Enjeu politique ? Priorité industrielle ? Urgence de sécurité ? À quoi ressemblent aujourd'hui l'Europe et sa défense ? Tour d'horizon en 10 questions fondamentales...

L'Europe et la défense sont à eux seuls un enjeu politique, économique et de sécurité depuis la fin de la 2^{de} Guerre mondiale. Les Présidents successifs de la IV^e et de la V^e République ont pris part, avec plus ou moins d'enthousiasme et de succès.

Récemment encore (6 novembre 2018), lors d'une interview sur *Europe 1*, le président de la République déclarait : « *On ne protégera pas les Européens si on ne décide pas d'avoir une vraie armée européenne. (...) On doit avoir une Europe qui se défend davantage seule, sans dépendre seulement des États-Unis et*

de manière plus souveraine. » Au travers des articles de presse, des rapports parlementaires, des enquêtes d'opinion, des analyses d'experts, etc., voici les réponses à dix questions essentielles pour mieux comprendre l'Europe et sa défense d'hier, d'aujourd'hui et, peut-être, de demain.

1 « EUROPE DE LA DÉFENSE », « DÉFENSE EUROPÉENNE », « DÉFENSE DE L'EUROPE », « POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE » : TOUTES CES EXPRESSIONS RECOUVRENT-ELLES DES CONCEPTS IDENTIQUES OU BIEN DIFFÉRENTS ?

■ **L'Europe de la défense**, c'est pour nous Français, l'expression la plus répandue dans les discours. Elle est aujourd'hui employée de manière indifférenciée pour désigner des formes de coopération très variées entre États européens en matière de défense, qu'il s'agisse de coopérations opérationnelles, capacitaires ou industrielles menées dans des cadres divers au sein de l'Union européenne, mais aussi sur un plan multilatéral, voire dans certains cas bilatéral.

C'est une expression fourre-tout intraduisible pour nos partenaires européens. Elle a été et demeure une source d'ambiguïté qui nuit à la clarté de la position française.

L'Europe de la défense s'inscrit dans une logique de complémentarité vis-à-vis de l'OTAN : pour être acceptable, il est important qu'elle ne duplique pas l'Alliance atlantique.

Les rédacteurs du Traité de Lisbonne ont dû inscrire cette complémentarité en toutes lettres puisqu'à peine posé le principe d'une politique de sécurité et de défense commune (PSDC), il est mentionné que celle-ci « *n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN.* »

■ **La Défense européenne** peut être définie comme la défense de l'Europe, par les Européens, pour les Européens. Cela implique que les Européens soient capables de prendre une part active et non pas subalterne à la défense de l'intégralité de leur territoire, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter au-delà de leurs frontières pour défendre les intérêts propres de l'Union, en supposant que de tels intérêts communs existent.

■ **La défense de l'Europe** est la défense du territoire de l'Europe. Elle est aujourd'hui assurée par l'Alliance atlantique, et aussi, qu'on le veuille ou non, par les forces de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni et de la France.

■ **La politique de sécurité et de défense commune** recouvre une réalité plus tangible. Le traité de Maastricht de 1992 avait institué une « *politique étrangère et de sécurité commune* » (PESC). Dans la foulée du sommet franco-britannique de Saint-Malo de 1998 et du Conseil européen de Cologne de juin 1999, le traité de Nice de 2001 est allé plus loin en consacrant la « *politique européenne de sécurité et de défense* » (PESD), rebaptisée « *politique de sécurité et de défense commune* » (PSDC) par le traité de Lisbonne de 2007.

4 LA COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE EN MATIÈRE DE DÉFENSE RISQUE-T-ELLE DE PÂTIR DU BREXIT ?

Si la participation britannique à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) est limitée, une sortie sans accord n'en aurait pas moins des impacts négatifs.

En plus de priver l'UE des contributions britanniques dès 2019, elle empêcherait, du moins à court terme, la conclusion d'un accord d'association en matière de défense, souhaitable au regard de la proximité d'intérêts avec le Royaume-Uni.

Dans un tel scénario, il s'agira avant tout de veiller à ce que les futures discussions sur la participation des États tiers, par exemple à la coopération structurée permanente (CSP) et au fond européen de défense (FED), permettent un accord avec le Royaume-Uni conforme à nos ambitions, tout en préservant la préférence européenne essentielle et

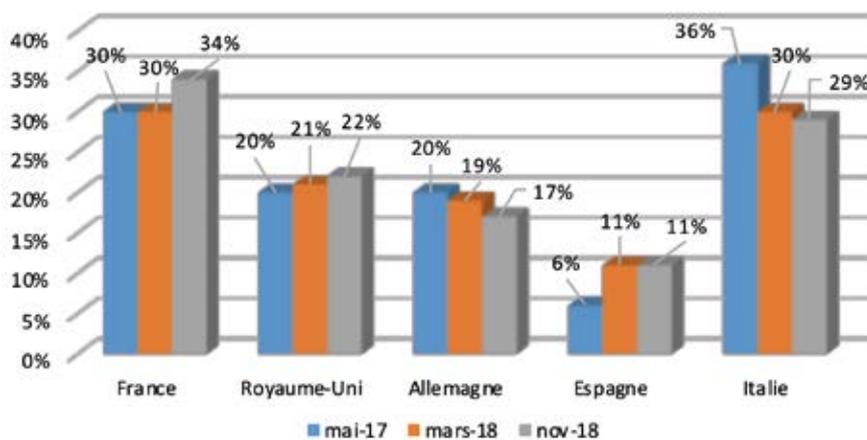
l'autonomie de décision de l'Union européenne.

Toutefois, en cas de sortie sans accord, les accords bilatéraux en vigueur continueront d'asseoir la coopération de défense franco-britannique. Les conséquences directes du Brexit sont donc limitées, et des mesures préventives ont été mises en place pour y faire face (adoption du projet de loi Brexit par le parlement). En revanche, les conséquences indirectes du Brexit ne doivent pas être sous-estimées, en particulier les risques d'alignement stratégique plus marqué du Royaume-Uni sur les États-Unis et l'OTAN, de compétition à travers l'affirmation de « Global Britain » dans des régions comme l'Indo-pacifique, de projets capacitaires concurrents et de désengagement de certaines coopérations.

À cela s'ajoutent les conséquences économiques potentielles de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, qui ne pourront être pleinement évaluées qu'à l'issue du Brexit (accord ou non, dévaluation de la livre, accord sur la relation future avec l'UE). Le budget de la défense, déjà fragile (difficulté à réaliser les économies envisagées dans la *Strategic Defence and Security Review* (SDSR), achats d'équipements non prévus) pourrait en pâtir.

Les prochaines échéances bilatérales de 2019 visent à atténuer ces risques et renforcer notre partenariat, déjà très étroit, dans les domaines stratégiques, opérationnels et capacitaires/industriels selon les objectifs fixés lors du dernier sommet de Sandhurst (2018) et plus généralement par les traités de Lancaster House signés en novembre 2010.

© Source : Eurobaromètre Standard n° 89 et 90, nov. 2018, in ECODDEF



Comparaison des attentes pour l'utilisation du budget de l'UE dans le domaine de la défense et de la sécurité entre mai 2017 et novembre 2018.

5 LES EUROPÉENS ONT-ILS CONFIANCE DANS LEURS PROPRES ARMÉES ?

La confiance accordée à l'armée est majoritaire dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne : en moyenne, 73% des Européens interrogés en novembre 2018 ont déclaré avoir confiance dans l'armée de leur pays. Cette proportion varie de 47% en Bulgarie à 95% en Finlande.

Les Français sont quant à eux 80% à déclarer avoir confiance dans leur armée en novembre 2018 (-5 points par rapport à mars 2018).

6 QU'EST-CE QUE LE FONDS EUROPÉEN DE DÉFENSE (FED) ?

Il s'agit d'un fonds destiné à apporter un soutien financier aux projets communs en matière de défense, développés en commun au niveau

de l'Union européenne. Il a été adopté en avril 2019 et devrait être doté de 13 Md€ sur sept ans à partir de 2021.



Insigne de l'état-major de l'Union européenne (EMUE).

PSDC, CMUE, EMUE, MPCC, COPS, EAD, CSP, CARD, OSCE : QUE SIGNIFIENT TOUS CES SIGLES ET CES ORGANISMES DONT CERTAINS SONT RATTACHÉS AU HAUT REPRÉSENTANT DE L'UNION POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ?

■ Le **Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité** a notamment pour mission de coordonner la politique européenne de sécurité et de défense.

■ La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** a pour objet de doter l'UE d'une capacité opérationnelle, s'appuyant sur des moyens civils et militaires, susceptibles d'être déployés en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale. Elle vise à renforcer le rôle de l'UE en matière de gestion internationale des crises militaires et civiles, de manière complémentaire et coordonnée avec l'OTAN.

■ Le **Comité militaire de l'Union européenne (CMUE)** est le plus haut niveau militaire de l'Union européenne. C'est l'instance des représentants militaires permanents des chefs d'état-major d'armées de l'UE. Le CMUE donne des avis militaires et émet des recommandations sur les questions militaires au CoPS. Il donne ses directives à l'EMUE.

■ L'**état-major de l'Union européenne (EMUE)** a pour principales fonctions l'alerte stratégique, l'évaluation de situation et la planification stratégique. Il est directement rattaché au Haut représentant auquel il fournit une expertise militaire.

■ La **Capacité militaire de planification et de conduite (MPCC)** mise en place au sein de l'EMUE permet à l'UE de réagir de manière plus rapide, efficace et effective en tant que garante de la sécurité en dehors de ses frontières.

La MPCC est responsable de la planification et de la conduite opérationnelles des missions militaires à mandat non exécutif de l'UE. Elle dirige actuellement les missions de formation de l'UE (EUTM) au Mali, en Somalie et en République centrafricaine.

■ Le **Comité politique et de sécurité (CoPS)** est, en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – y compris la politique de sécurité et de défense commune ou PSDC –, le maillon essentiel de la chaîne de décision de l'UE.

■ L'**Agence européenne de défense (AED)** soutient des projets coopératifs dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, des acquisitions et de l'armement en matière de défense européenne.

Elle facilite l'harmonisation des besoins en armements et des conditions d'emploi, indispensables à une intégration plus complète des armées européennes. Elle constitue un espace de discussion pour les ministères de la défense européens.

■ La **Coopération structurée permanente (CSP)** permet à un groupe

d'États membres de prendre des engagements réciproques relatifs à l'augmentation et à la coordination de leurs dépenses de défense, à la participation à des programmes d'armement en coopération européenne et au renforcement des capacités opérationnelles de leurs forces armées.

Les projets couvrent sept domaines : la formation, les opérations terrestres, les opérations maritimes, les opérations aériennes, la cyberdéfense et les systèmes de commandement, le soutien et l'espace.

■ La **revue annuelle coordonnée de défense (CARD, *Coordinated annual review on defence*)** est un processus au niveau de l'UE permettant de mieux identifier les lacunes capacitaires et les besoins au niveau européen.

■ L'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** est la seule organisation européenne à vocation généraliste accueillant la totalité des États du continent européen, ainsi que ceux qui n'en sont pas, nés de la dissolution de l'Union soviétique.

Elle offre ainsi à l'Europe et à des pays contigus, dans le Caucase ou en Asie centrale, la possibilité de maintenir un dialogue politique permanent. Des pays non européens, comme les États-Unis et le Canada, en sont membres, et d'autres comme l'Australie et la Thaïlande, ont un statut d'États partenaires.

LES FRANÇAIS SOUHAITENT-ILS UNE DÉFENSE EUROPÉENNE COMMUNE ?

Selon l'Institut de relations internationales et stratégiques, 62% des Français interrogés en mars 2019 souhaitent la création d'une armée européenne et 75% se prononcent « en faveur d'une politique de sécurité

et de défense commune ». Le sondage publié dans le quotidien *Le Parisien*, indique que ce sont « les sympathisants PS (78%), LR (75%) et LREM (73%) qui la veulent le plus » ; suivis par les proches de LFI (60%). Les

sympathisants du RN (49%) sont les moins enthousiastes.

Cela étant, 60% des personnes interrogées pensent « que cela n'arrivera pas dans les 10 ou 15 prochaines années. »

9 L'EUROPE ET LA DÉFENSE : AVANT TOUT UNE PRIORITÉ INDUSTRIELLE ?

L'Union européenne (en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni) assure environ un tiers des livraisons mondiales d'armements. Avec 5 000 entreprises et 400 000 emplois dans le secteur de la défense (dont 165 000 emplois directs dans l'armement), l'industrie française (Dassault Aviation, Naval Group, Airbus Group, MBDA, Nexter, Safran, Thales, etc.) concentre plus du quart des capacités européennes.

La France défend activement la nécessité d'un renforcement de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) de l'UE qui, selon elle, constitue l'unique garantie de pérennité de l'autonomie industrielle et technologique de l'UE s'agissant des matériels de

défense ; cette autonomie industrielle permettant de garantir une autonomie stratégique.

L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr) est une organisation intergouvernementale européenne chargée de faciliter la gestion en collaboration de grands programmes d'armement (avion A400M Atlas, véhicule blindé Boxer, radar COBRA, frégate FREMM, drone MALE, hélicoptère Tigre, etc.). Elle rassemble six pays membres (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique et Espagne) et sept pays associés sans toutefois être membres de l'organisation (Finlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suède, Turquie).



Insigne du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).



Insigne de l'Eurocorps.

10 L'EUROCORPS ET LA BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE SONT-ELLES DES ARMÉES EUROPÉENNES ?

L'Eurocorps (QG à Strasbourg) a été créé en 1992 à l'initiative des Français et des Allemands. C'est un état-major de niveau corps d'armée regroupant des contingents de cinq pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg) et de cinq pays associés (Grèce, Italie, Pologne, Roumanie, Turquie). Il a un effectif permanent de 800 hommes environ. Engagé dans son ensemble, l'Eurocorps peut commander jusqu'à 60 000 hommes des forces terrestres.

L'emploi de l'Eurocorps en opération relève d'une décision des cinq nations-cadres.

Le corps de réaction rapide européen n'est subordonné à aucune organisation militaire ; c'est le comité qui évalue les demandes d'aide d'organisations multinationales comme l'ONU, l'OTAN, l'OSCE et l'UE. En 2002, il est transformé en corps de réaction rapide européen (CRR-E).

- La brigade franco-allemande (BFA) – *Deutsch-Französische Brigade* – est une unité militaire interarmes binationale créée en 1989. Elle comprend des unités françaises, des unités allemandes et un bataillon de commandement et de soutien (BCS), seule unité complètement mixte. La BFA (6 000 hommes) constitue la capacité de réaction initiale placée sous le commandement opérationnel du CRR-E.

La clause de défense mutuelle

Article 42.7 du traité sur l'Union européenne : « *Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.*

Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre. »

Toutes les sources qui ont permis la réalisation de cet article – et dont une majorité des textes ont été repris – sont disponibles sur le site Internet de l'UNOR : www.unor-reserves.fr



OTAN : « Il n'y aura pas d'armée européenne » !

Ancien CEMAA et SACT, le général (2s) Denis Mercier s'est récemment exprimé sur les rôles de l'OTAN et de l'Union européenne dans le cadre de la défense de l'Europe.

Invité par l'Assemblée nationale pour évoquer l'évolution de l'Alliance atlantique^[1], le général d'armée aérienne (2s) Denis Mercier, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air (2012-2015) et *Supreme Allied Commander Transformation* (SACT) aux États-Unis (2015-2018), a présenté sa « vision de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et de ses relations avec la France, mais aussi des opportunités qui s'offrent à la France et à l'Union européenne si nous agissons en bonne complémentarité avec l'Alliance atlantique. »

Selon sa vision de l'histoire de l'OTAN, qu'il divise en quatre périodes historiques, la dernière de celles-ci « a débuté en 2014, avec la crise ukrainienne. L'Alliance a alors considéré qu'elle s'était trop focalisée sur ses missions extérieures, en oubliant certains principes fondamentaux comme l'existence d'adversaires potentiels ou de menaces à ses frontières, qu'elles soient étatiques ou non-étatiques. (...) L'OTAN doit donc être capable de mener simultanément ses trois missions fondamentales [NDLR : « la défense collective ; la coopération en matière de sécurité ; la gestion des crises »]. Mais mener en même temps ces trois missions de nature différente, dépasse largement ce que l'OTAN peut faire. (...) Cela explique les opportunités qui s'offrent à nous aujourd'hui, notamment



des opportunités de coopération entre organisations internationales, notamment l'Union européenne et l'OTAN. »

LA COOPÉRATION A TOUJOURS EXISTÉ

Le général (2s) Mercier a rappelé que le sommet de Varsovie en 2016 insistait « sur la coopération entre grandes organisations internationales. C'est à cette occasion qu'une déclaration commune avec l'Union européenne [renforça] la coopération dans six domaines : les opérations, les menaces hybrides, la sécurité maritime, les exercices, le cyberspace et le développement capacitaire.

La coopération entre l'OTAN et l'Union européenne a toujours existé, mais du fait d'un certain nombre de pays qui n'appartiennent pas aux deux organisations, il y a toujours eu des limites politiques fortes et les coopérations se sont limitées aux travaux entre états-majors.

Cette déclaration [a ouvert] la voie (...) à une coopération extrêmement renforcée. C'est très intéressant, car cela nous a permis de bien mieux travailler avec

l'Agence européenne de défense, sans avoir à repasser par l'approbation politique d'un certain nombre de pays comme la Turquie ou Chypre qui bloquaient systématiquement.

En outre, à l'occasion de cette déclaration conjointe, et même si ce que je vais dire n'y est pas écrit, trois règles ont été réaffirmées : la défense collective relève principalement de l'OTAN ; il n'y aura pas d'armée européenne ; il n'y aura pas de duplication des structures de commandement existant dans l'OTAN.

Elles ont été systématiquement rappelées dans toutes les réunions des ministres de la Défense, auxquelles le secrétaire général de l'OTAN et la haute représentante européenne s'invitaient. Ces règles figurent dans les comptes rendus et constituent le fondement de la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne. »

■ **Le député Claude de Ganay** • Le secrétaire général de l'OTAN a récemment indiqué que l'unité européenne ne peut pas se substituer à l'unité transatlantique en matière de défense. Quelle est votre position sur le rôle de l'OTAN dans cette défense européenne ? Est-ce un impératif nécessaire ou un obstacle à une véritable défense souveraine ?

■ **Général (2s) Mercier** • L'une des différences majeures qui existent

[1] Audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le 5 mars 2019.



© OTAN

Le général d'armée aérienne Denis Mercier fut Supreme Allied Commander Transformation (SACT) de septembre 2015 à septembre 2018.

entre les deux organisations, et qui expliquent beaucoup les différences entre les processus capacitaires, vient du fait que tous les quatre ans, l'OTAN adopte une directive politique qui fixe son niveau d'ambition. La rédaction de la politique 2019 porte de forts enjeux.

Les directives politiques sont approuvées par 29 pays avant d'être traduites en termes militaires par les commandements stratégiques, qui font ensuite de la recommandation en fonction des capacités militaires des nations et des besoins.

Dans l'Union européenne, il existe la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et de grands objectifs – mais il manque cette directive politique. Il est donc extrêmement difficile pour un militaire de déterminer

des recommandations capacitaires sur la base de directives qui n'existent pas. De ce fait, dans l'Union européenne, les recommandations capacitaires sont beaucoup plus génériques et sources d'un certain nombre d'incompréhensions.

Si l'on voulait aller plus loin dans une Europe plus intégrée, qui ressemble à l'OTAN – mais à mon avis, mieux vaut travailler sur les complémentarités –, la première question à poser est celle de la capacité des États membres à fixer une directive politique actualisée.

■ **Le député Alexis Corbière** • Nous avons tous observé l'insistance des États-Unis pour que les pays européens portent leur budget militaire à hauteur de 2% de leur PIB. Quel regard portez-vous sur ce sujet ?

■ **Général (2s) Mercier** • Il existe en fait une triple règle, dite la règle des « trois C » : cash, capacités, contribution. Les États-Unis insistent, et ils ont raison, quant au fait que les pays européens ne peuvent pas dépendre du parapluie américain et doivent investir sur le cash – ce sont les 2 % – qui correspondent au niveau d'ambition de l'OTAN traduit en termes militaires. Mais cela ne suffit pas. Le budget ne fait pas tout. Ainsi, certains pays ont des budgets de défense supérieurs à celui de la France, mais investissent tout dans les salaires du personnel. Ce faisant, ils ne modernisent pas leurs capacités.

Le deuxième « C » correspond donc aux capacités, ou *capabilities*. Cette règle prévoit qu'au sein des 2%, 20% soient consacrés à la modernisation des capacités militaires. Mais cela ne suffit encore pas. En effet, il existe un pays qui investit les 2%, y compris pour sa modernisation, mais qui conserve le tout pour sa défense personnelle et ne met rien à disposition des coalitions menées par l'OTAN.

D'où le troisième « C », pour *commitment*. Il faut donc à la fois investir au moins 2% pour le budget de défense, moderniser ses forces et être capable de les mettre à disposition de coalitions quand la situation l'exige.

■ **Le député Louis Aliot** • Vous avez cité trois règles non écrites, dont celle selon laquelle il n'y aura pas d'armée européenne – ce qui va à l'encontre de ce que l'on peut parfois entendre dans les discours. Est-ce à dire que demain, une Union européenne qui créerait une armée se verrait en contradiction avec les principes de l'OTAN ?

■ **Général (2s) Mercier** • Je tiens à préciser que l'OTAN et l'Union européenne considèrent qu'il n'y aura pas d'armée européenne au sens d'une armée qui serait complètement sous commandement de l'Union européenne et que l'OTAN ne pourrait plus utiliser. ■



AG de l'ASUNOR : des investissements en perspective

**Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ASUNOR
qui s'est tenue le samedi 30 mars à l'École militaire à Paris.**

Le président Yves Thoor a rappelé que l'ASUNOR est le bras social de l'UNOR ; qu'elle possède deux appartements à Nice qui sont loués annuellement et dont la gestion a été confiée à une agence immobilière.

Les présidents d'AOR doivent faire part au président Thoor des difficultés matérielles rencontrées par leurs membres et lui transmettre les dossiers nécessitant l'aide de l'ASUNOR. Ceux-ci seront étudiés avec toute la confidentialité nécessaire.

Dans le cadre de sa mission d'aide, l'ASUNOR a reçu deux demandes de Solidarité Défense qui n'ont pas pu être satisfaites car n'entrant pas dans nos critères d'attribution. Concernant les anciens prêts que nous l'ASUNOR avait accordés, ceux-ci ont été soldés, l'un en 2018, l'autre début 2019.

L'ACHAT DE PARKINGS

L'an dernier nous avons accordé une aide à l'UNOR-Jeunes. Nous avons reçu le compte-rendu détaillé de l'utilisation de la première partie de ce don qui a été incomplètement consommé ; le reste le sera cette année. Nous avons en outre accordé un prêt sans intérêt à l'UNOR qui fait face à des difficultés financières liées au fait que la subvention 2018 qui n'a toujours pas été versée aujourd'hui 30 mars 2019.

Budget réalisé année 2018			
Désignation	Recettes	Dépenses	Écart
Total	30 462 €	35 572 €	- 5 110 €
Loyers Boterro	7 493 €		
Loyers Clemenceau	11 783 €		
Cotisations UNOR 2017 et 2018 + Membres ASUNOR	1 408 €		
Produits financiers (Portefeuille titres)	8 020 €		
Autres produits financiers (Intérêts Epargne)	115 €		
Produits exceptionnels (Remb. TH, EDF Clem, Tél Clem at ass.)	393 €		
Créances (Rembours. Prêt DC)	1 250 €		
EDF Clemenceau et Boterro		1 551 €	
Eau Boterro		593 €	
Fournitures Clemenceau et Boterro		554 €	
Fournitures administratives (Cart imprimantes et affranchis.)		497 €	
Charges locatives Clemenceau et Boterro		5 525 €	
Charges Entretien Clem et Bot. (Prestations accueil et charges ascenseur Clem. + charges ravalement Bot.)		1 279 €	
Prime d'assurance RC		177 €	
Multirisques Clemenceau et Boterro		745 €	
Publicité (Abritel) Clemenceau et Boterro		498 €	
Téléphone et Internet Clemenceau et Boterro		1 212 €	
Services bancaires		297 €	
Remboursement loyer		500 €	
Taxe foncière Clemenceau et Boterro		1 760 €	
Taxe habitation Clemenceau et Boterro		2 195 €	
Salaires appointements		3 840 €	
Cotisations URSAFF		2 878 €	
Charges exceptionnelles (subvention jeunes)		3 000 €	
Dotation aux amortissements des immob. Corpo		8 470 €	

Comme envisagé en novembre dernier, notre trésorerie permet un nouvel investissement immobilier mais compte tenu du prix de l'immobilier parisien ce sera plutôt à Nice (parkings pour valoriser nos appartements) ; les agences contactées n'ont, pour l'instant, pas fait de proposition. Cet investissement nécessitera un emprunt, pour conserver un fond de trésorerie suffisant et cet emprunt devra être approuvé par le ministère de l'Intérieur.

VERS DES NOUVEAUX STATUTS

Nos statuts datent de 1962, et certains parmi nous souhaitaient qu'on les toilette. Le président remercie le secrétaire général pour la qualité de son travail ; il vous proposera un projet de nouveaux statuts respectant la dernière version des statuts-types, rédigée par le Conseil d'État.

Le *quorum* de plus du quart des présents ou représentés est largement atteint, et l'assemblée générale pourra donc délibérer valablement sur la modification des statuts. Le rapport moral présenté par le président est adopté à l'unanimité.

COMPTES 2018

Le trésorier général détaille les différentes rubriques. Les produits financiers sont exceptionnels et sont liés au transfert des titres de la BNP au Crédit Mutuel. Ils ne seront pas retrouvés les années suivantes. Le

déficit est de 5 110 €. Il serait plus important sans ces produits exceptionnels sur les titres mais une grande partie de ce déficit est due aux amortissements liés à la rénovation des appartements.

RAPPORT DU CONTRÔLEUR

Le contrôleur aux comptes certifie que les comptes sont réguliers et sincères. Rien ne s'oppose à ce que l'assemblée générale donne *quitus* de la gestion tant aux membres du conseil d'administration qu'au trésorier général.

Le contrôleur aux comptes remercie le comptable, le capitaine (er) Yves Dalmasie pour la clarté et la rapidité avec laquelle il a répondu à toutes les questions. Lors du vote les comptes 2018 de l'ASUNOR sont approuvés à l'unanimité.

RAPPEL DE BUDGET 2019 ET PRÉVISIONNEL 2020

Les loyers indiqués ici sont nets d'honoraires de gestion (6%). Par ailleurs les placements étant stabilisés, les produits financiers devraient être

Budget prévisionnel 2019-2020

Désignation	Recettes	Dépenses	Écart
Total	19 034 €	19 034 €	0 €
Loyers Botero nets (750 € x 12)	9 000 €		
Loyers Clemenceau nets (750 € x 12)	9 000 €		
Cotisations UNOR 2019 + membres ASUNOR	700 €		
Produits financiers	334 €		
Fournitures Clemenceau & Botero (rempl. ou réparation électro-ménager)		600 €	
Fournitures administratives		500 €	
Charges locatives Clem. et Bot. (+ travaux toiture Botero 1 180 €)		5 600 €	
Charges entretien Botero (toiture) et Clemenceau		1 180 €	
Prime d'assurance RC		184 €	
Multirisques Clemenceau et Botero		774 €	
Services bancaires (4,83 €/mois x 12)		58 €	
Taxes foncières Clemenceau et Botero		1 800 €	
Charges exceptionnelles (subvention Jeunes)		1 800 €	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		6 538 €	

Élections des administrateurs individuels

L'assemblée générale de l'UNOR a reconduit comme représentant de l'UNOR à l'ASUNOR le CBA (H) Cautier et le LCL (H) Fouillot ; deux postes restent vacants ceux du CRCI (H) Hagedé (non candidat) et celui du COL (H) Mourot (non éligible).

Concernant les administrateurs individuels de l'ASUNOR, les trois sortants sont candidats à leur réélection ; ce sont le COL (H) Harel, le LCL (H) Thoor et le LCL (H) Verrier. Un quatrième candidat s'est déclaré. Il s'agit du COL (H) Mourot qui a été agréé comme membre individuel par le conseil d'administration d'hier. Après dépouillement des 101 bulletins, ont obtenu : Harel, 96 voix ; Mourot, 22 voix ; Thoor, 98 voix ; Verrier, 86 voix. Harel, Thoor et Verrier ayant obtenu la majorité absolue au premier tour ; ils sont donc réélus administrateurs de l'ASUNOR.

meilleurs qu'indiqués sur ce tableau. Lors du vote le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

NOUVEAUX STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le projet de nouveaux statuts de l'ASUNOR et de règlement intérieur a été envoyé aux membres le 27 février dernier. Par rapport à ce projet et avec votre conseil d'administration quelques modifications ont été apportées pour se rapprocher encore plus des statuts-types proposés par le Conseil d'État.

La nouvelle proposition pour l'article 5, est d'interdire le vote par procuration en assemblée générale puisque nos membres sont essentiellement des personnes morales (les 175 AOR), et que le Conseil d'État estime qu'une personne morale doit trouver en son sein, quelqu'un pour la représenter en assemblée générale. L'autre modification, est la répartition au sein du conseil d'administration entre les administrateurs représentant l'UNOR et les administrateurs individuels. Il a paru souhaitable de conserver la répartition actuelle qui a déjà été approuvée par le conseil d'État en 1962, soit dix administrateurs représentant l'UNOR et huit administrateurs individuels.

La troisième modification, puisque dans toutes les associations les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale, est de faire valider par l'as-

semblée générale de l'ASUNOR, le choix d'une part des administrateurs représentant l'UNOR, d'autre part les administrateurs représentant les membres individuels.

La quatrième modification est l'introduction d'un alinéa présentant les dispositions transitoires à mettre en place, dès publication de l'arrêté du ministre de l'Intérieur validant ces nouveaux statuts.

Il est apparu en conseil d'administration la nécessité de mieux préciser la désignation des membres individuels de l'ASUNOR et en particulier, la nécessité de lancer un appel à candidature auprès des AOR qui auront la charge de rechercher, présenter et parrainer, les candidats à l'agrément comme membre individuel. En effet, les AOR peuvent avoir en leur sein des camarades, plus intéressés par l'action sociale, qui souhaiteraient s'impliquer

dans l'ASUNOR. Cela a impliqué une référence supplémentaire au règlement intérieur dans l'article 3 des statuts, et la rédaction d'un article supplémentaire dans le règlement intérieur. Lors du vote ces nouveaux statuts et ce règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu que nos appartements de Nice ne sont plus accessibles à nos membres pour des locations saisonnières, le président précise que nous allons nous rapprocher de l'IGESA, l'Institut de gestion des armées, avec qui nous souhaiterions passer une convention pour bénéficier de leurs tarifs attractifs. Par ailleurs, le président va passer une convention pour obtenir également des séjours à Cannes, à des tarifs intéressants à la résidence Windsor, propriété de l'ADOSOM. ■



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA, et SGA

Interactivité avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet: **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu [[Revue Armée & Défense](#)]

puis → [[Découvrir notre revue](#)]
→ et [[Les + de ce numéro](#)]

Visite au Centre d'entraînement des gendarmes

Au mois de mai dernier, une délégation de l'UNOR-jeunes a visité le fameux CNEFG, le Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie à Saint-Astier, en Dordogne.

Le gendarme agit comme il s'entraîne ; il doit s'entraîner comme il veut agir ». Telle est la devise du Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie ; le ton est donné alors que nous pénétrons dans l'enceinte du CNEFG.

Celui-ci s'étend sur 140 hectares de zones d'exercices bien équipés. Les effectifs sont composés de 208 personnels dont 69 officiers et gradés instructeurs. Il a une capacité d'accueil de 900 stagiaires par jour pour un total de 13 000 à 15 000 stagiaires et visiteurs par an.

Les profils des stagiaires sont variés : gendarmerie mobile, unités spécialisées qui se perfectionnent dans le maintien de l'ordre, ou bien encore

Un Centre tourné vers l'international

Une autre facette fondamentale enrichit les formations dispensées à Saint-Astier : les formations internationales partenariats (FIP). Le CNEFG bénéficie de jumelages et de partenariats bilatéraux avec l'Espagne, la Roumanie, la Suisse, les États-Unis et l'Arabie Saoudite ; des interactions indispensables dans le cadre de coopérations internationales.



moniteurs, instructeurs et experts de la gendarmerie de demain. Les formations qu'ils suivent s'axent suivant différentes thématiques : RO (rétablissement de l'ordre) ; IP et FO (intervention professionnelle et franchissement opérationnel) ; formations initiales ; commandement opérationnel.

Le centre est donc un passage obligé dans la carrière de tout gendarme.

Au moment de notre visite – début mai – étaient en cours un stage d'instructeurs IP, un stage de moniteurs IP, deux formations initiales de maintien de l'ordre et une formation de redécouverte des bases du maintien de l'ordre des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig).

AU CŒUR DE L'EXERCICE D'INTERVENTION

La journée a débuté par une présentation détaillée des capacités et des missions du CNEFG menée par le colonel Massiot, commandant de la division de la formation. La délégation de l'UNOR-jeunes a pu assister à un exercice d'intervention professionnelle des futurs MIP (moniteurs d'intervention professionnelle).

Postés à l'intérieur d'appartements reconstitués, nous avons pu observer les tactiques de la gendarmerie nationale lorsque des logements sont investis pour une interpellation : inspection des lieux, recherche de personnes dans les locaux (gare aux pièges des instructeurs !), maîtrise de l'interpellé, etc.

Plaqués contre les murs, tapis dans le noir, nous étions aux premières loges pour observer comment chaque chef d'équipe gérait son groupe. Imperturbables et focalisés sur la mission, les stagiaires, concentrés à 100% sur leur exercice, ne se sont pas laissés distraire par notre présence lorsque nous apparaissions dans les faisceaux lumineux de leurs lampes. Nous avons aussi pu assister aux débriefings qui suivaient, et même si la plupart d'entre nous ne serons sans doute jamais amenés à pratiquer ce genre d'interventions, nous avons beaucoup appris.



Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig) à l'entraînement au maintien de l'ordre.

© Emma Redondo

À BORD DES VÉHICULES BLINDÉS À ROUES

Après un déjeuner en compagnie du colonel Massiot qui nous a permis de découvrir quelques produits du terroir local – nous étions dans le Périgord après tout – nous avons assisté à une présentation des blindés de la gendarmerie.

Nous avons découvert le désormais célèbre *véhicule blindé à roues de la gendarmerie* (VBRG), créé suite aux événements de Mai 68, et qui a quelques sorties parisiennes à son actif depuis l'hiver dernier face aux « gilets jaunes ». Nous avons pu voir deux versions : la version lame pour le déblaiement et le dégagement d'axes, et la version treuil.

Il nous a aussi été présenté le véhicule de l'avant blindé (VAB) dédié au transport de troupes, pouvant contenir un peloton.

Suite à cette présentation, nous avons eu le privilège de nous faire balloter – doux euphémisme – à travers tout le centre dans l'un des VBRG. Chemins en terre qui montent, chemins en terre qui descendent, chemins en terre qui serpentent dans la forêt... les casques

vissés sur nos têtes se sont avérés loin d'être superflus !

De l'avis général, ce fut une « balade » hautement appréciée. Elle nous mena à l'exercice suivant : l'entraînement au maintien de l'ordre du Psig.

MANIFESTANTS, GRENADES ET COCKTAILS MOLOTOV

Le scénario impliquait un, puis deux, puis trois pelotons devant faire face à des manifestants tentant de prendre possession de la mairie d'une ville. Perchés sur le toit, nous avons pu observer le Psig et les équipes du CNEFG



Découverte des tactiques de la gendarmerie lors d'investissements de logements.

en action. Et ce n'était pas rien : de nombreux manifestants, des cocktails Molotov, des pavés, des grenades de « désencerclement », des grenades lacrymogènes, des flammes, des projectiles volant de toutes parts, du bruit et des manifestants à la ritournelle créative... bref tout ce que l'on peut rencontrer lors d'une manifestation agitée. Le son et lumière bien en place, nous étions contents d'avoir des masques à gaz à portée de main !

SOUS LE SIGNE DE L'INTERARMÉES

Une fois encore, ce déplacement de l'UNOR-jeunes nous démontre que les initiatives de découverte des unités ou des armées de nos camarades sont des expériences instructives et enrichissantes.

L'accueil fut excellent et nos hôtes ont systématiquement à cœur de partager avec nous leur engouement, leur savoir, leur passion et les spécificités de leur corps.

La délégation UNOR-jeunes était, quant à elle, représentée par des réservistes de la BSPP, de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la gendarmerie. ■

Une évolution des statuts

Retour sur le conseil d'administration de l'UNOR du 29 mars et l'assemblée générale du 30 mars 2019 dont voici les points essentiels à retenir.

À l'occasion de cette assemblée générale, 78 associations étaient présentes ou représentées (sur 137 éligibles en 2018) pour un nombre de voix de 26 142 sur un total théorique de 42 993 : confirmation par la commission des mandats et des pouvoirs que le *quorum* est très largement atteint pour cette assemblée générale extraordinaire (AGE).

ADAPTATION DES STATUTS DE L'UNOR

Le délégué général de l'UNOR a exposé que l'adaptation des statuts types de juillet 2018, rédigés par le Conseil d'État est le même pour toutes les associations.

Il s'agit d'un modèle imposé dans lequel l'UNOR peut intégrer ses

spécificités. Si ce projet de statuts est approuvé par le ministère de l'Intérieur, nous disposerons de six mois pour rédiger un règlement intérieur. Une discussion s'engage au sein de l'AGE. Il en ressort les points particuliers développés ci-dessous :

■ Article 3

3.2. - Les organisations membres de l'UNOR, peuvent comprendre comme adhérents :

- des réservistes ;
- des réservistes admis à l'honorariat de leur grade ;
- des anciens réservistes ;
- des anciens militaires d'active ;
- des réservistes citoyens ;
- des sympathisants.

Pour être membre de l'UNOR, il faut être agréé par le conseil d'adminis-

tration et être à jour de la cotisation annuelle.

■ Article 7

7.1 - L'UNOR est administrée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale.

7.2 - Le conseil d'administration est composé d'administrateurs dont le nombre ne pourra dépasser trente (30). Les administrateurs sont :

7.2.1 - Les présidents des organisations nationales adhérentes de l'UNOR, telles que définies à l'article 1.14

7.2.2 - Les présidents des organisations territoriales interarmées correspondant aux régions UNOR.

L'UNOR se structure selon les régions administratives nationales en vigueur et se décompose selon des régions UNOR définies comme suit : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche Comté, Haute-Normandie, Hauts-de-France, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

7.3 - Le président du conseil d'administration est le président élu de l'UNOR.

7.4 - Dans le cas de l'admission à l'UNOR d'une nouvelle organisation nationale, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et à la majorité des deux tiers (2/3), peut décider de lui attribuer un mandat d'administrateur, dans la limite du nombre d'administrateurs fixé à l'article 7.2.



© UNOR

Prise de parole du président de l'UNOR, le LCL (R) Philippe Ribatto. À ses côtés, le CNE (er) Dalmasie (comptable) et le colonel (R) Boca (trésorier général).

7.6 - Il est créé dans chaque région UNOR, un conseil de région interarmées formé dans la mesure du possible d'un (1) représentant par organisation territoriale interarmées de la région et d'un (1) représentant régional par organisation nationale d'armées et de services interarmées.

Chaque conseil de région interarmées constitue un organisme de l'UNOR, apte à recevoir des dons et des subventions. Il établit ses comptes qui doivent être approuvés au plan régional.

7.7 - Ce conseil de région est chargé :

- d'assurer la représentation des organisations territoriales interarmées au sein de l'UNOR ;
- de coordonner au plan régional les activités des organisations territoriales interarmées et d'assurer la liaison avec les établissements territoriaux des organisations nationales ;
- de transmettre aux organisations territoriales interarmées les décisions et les orientations nationales de l'UNOR ;
- d'assurer d'une manière générale la circulation de l'information entre d'une part l'UNOR (président, bureau, conseil d'administration et personnels permanents du siège) et d'autre part les

organisations territoriales interarmées et leurs membres ;

- d'élire, parmi les candidats présentés par les organisations territoriales interarmées membres, un président régional et un bureau.

Les conditions de ces élections, ainsi que l'organisation, la composition et les

attributions du conseil de région et du président régional, sont précisées dans le règlement intérieur de l'UNOR.

7.8 - Chaque région UNOR élit un président. Celui-ci ne sera administrateur que si la région compte au moins un minimum de quarante (40) adhérents au total.



Prise de parole lors des débats fructueux tant lors du CA que de l'AG de l'UNOR.

© UNOR

Extraits du compte-rendu du conseil d'administration de l'UNOR du 29 mars 2019

Le colonel (H) Rebourg a confirmé que le *quorum* était largement atteint avec 30 présents ou représentés sur un total possible de 31. Le Président s'est félicité de cette forte participation et a remercié les présents.

LES RENOUELEMENTS DANS LES COMMISSIONS

Renouvellement de la commission de contrôle :

2019 : COL (H) Oswald – MC (H) Gourvil – CNE (H) Burg – EV1 (H) Hemmer. Conformément au règlement intérieur, cette proposition sera soumise au vote de l'AG du 30 mars 2019.

Renouvellement de la commission de vérification des mandats et des pouvoirs :

2019 : COL (H) Rebourg - COL (H) Souillard - LCL (R) Mabire

RENOUELEMENT DU BUREAU POUR 2019

Le Président, comme évoqué l'année dernière, souhaite s'entourer d'experts, avoir les compétences de chacun au bon moment et faire une répartition des tâches : avoir « un noyau dur », assurer une suppléance en fonction des emplois du temps de chacun et solliciter les experts en fonction de l'ordre du jour. Il est proposé au CA le projet du Bureau 2019 :

Membres de droit avec vote	
Président de l'UNOR	LCL (R) Ribatto
1 ^{er} vice-président	COL (R) Montalbot
Secrétaire général	LCL (R) Tourtois
Trésorier général	COL (R) Boca
Président ANRAT	COL (R) Bertin
Président ACORAM	CV (H) de Beaufort
Président ANORAA	COL (R) Mascia
Président ANORGEND	CNE (R) Ramillon-Desfarges
Président GORSSA	MCS (R) Sauvageon
Président ANORSCA	CRCI (R) Saliceti
Président UNPRASEA	COL (H) Forterre
Président ANISICC	LTN (H) Morizot
Secrétaire général adjoint	LCL (R) Depauw
1 ^{er} vice-président adjoint	LCL (R) Mabire
Communication	PHP (R) Antoine

L'élection des présidents de région UNOR est définie par le règlement intérieur. Ils sont élus au scrutin secret, pour quatre (4) ans, choisis par les présidents des AOR qui composent la région. Cette élection est entérinée par l'assemblée générale en attribuant la fonction d'administrateur.

BILAN DE LA GESTION 2018

Le colonel (R) Boca et le CNE (er) Dalmasie prennent la parole, tout d'abord en regrettant une nouvelle fois le décès de notre camarade Alain Layrac. Le colonel (R) Boca en sa qualité de trésorier général continuera de fonctionner sur le principe d'un budget à 3/3 : 1/3 de charges, 1/3 de cotisations et d'abonnements et 1/3 d'activités-subvention.

L'année 2018 a vu la remontée des cotisations passant de 8 326 à 8 406 (+2%), mais une baisse pour les abonnements de 2 372 à 2 037 (-14%).

Présentation du Budget prévisionnel 2019-2020			
Recettes		Dépenses	
Interne		Fonctionnement	
Adhésion	52 200	Personnels	72 000
Recettes exceptionnelles	2 000	Siege	27 300
Abonnements	42 000	Frais généraux	6 396
Annonces revues	17 862		
Activités Jeunes	3 000		
Cessions médailles	314		
Total	117 376		105 696
Externes		Activités	
Soutien activités, communication, revue	12 000	Relations communication	18 030
Participation aux instances	6 000	Soutien associations territoriales	3 800
Aides au recrutement	12 000	Soutien International	5 850
Soutiens aux actions Inter	20 000	Actions Jeunes Réserve	1 500
		Revue frais d'expédition	32 500
Total	50 000	Total	61 680
Total des recettes	167 376	Total des dépenses	167 376

Présentation du compte de résultat synthétique 2018 (hors taxes)			
Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achat de marchandises	5 171	Production vendue	40 761
Autres charges externes	89 478	Subventions d'exploitation	44 000
		Autres produits	45 523
Rémunérations du personnel (3)	48 624	Produits financiers	
Charges sociales	22 398		
Charges financières	85		
Total	165 756		130 284
		Produits exceptionnels	31 830
Total des charges	165 756	Total des produits	162 115
Bénéfice ou perte	(-3 641)		
Total général	162 115		162 115

À l'issue de ces échanges, le président de la Commission de contrôle des comptes a annoncé avoir vérifié l'exercice 2018, et plus particulièrement en date du 27 février 2019, à partir de ses contrôles et investigations. Il n'a pas trouvé d'anomalie significative en analysant par sondage.

Il certifie les comptes réguliers et sincères au regard de la situation écoulée conformément à l'article L 823-9 du Code de commerce.

Il convient d'accorder le *quitus* aux membres du Conseil d'administration et au trésorier

Il remercie tout spécialement le CNE (er) Dalmasie [comptable de

l'UNOR] pour la présentation d'un dossier complet et pertinent sans oublier sa disponibilité.

L'UNOR ET SA REVUE

Pour développer les abonnements qui ne peuvent être défiscalisés à la différence d'une cotisation, il convient d'envoyer le montant total à votre association ou AOR, à charge de celle-ci de verser l'abonnement à l'UNOR. Nous vous le réitérons souvent : c'est à vous, présidents, d'inciter vos membres à s'abonner.

C'est un support auprès de nos adhérents mais aussi et surtout vers l'extérieur ; c'est un vecteur d'information apprécié, de grande notoriété, mais encore trop peu édité, par manque d'abonnement.

Ces abonnements supplémentaires nous permettraient d'atteindre plus facilement d'autres partenaires pour leur permettre d'insérer de la publicité au sein de notre revue. Plus elle est lue, plus elle est attractive pour les annonceurs. C'est un moyen d'obtenir aussi notre indépendance financière auprès de l'Institution.

L'UNOR ET LA CIOR

La CIOR (Confédération interalliée des officiers de réserve) est aujourd'hui une organisation cadre affiliée à l'OTAN. A caractère non politique et sans but lucratif, elle regroupe les associations nationales des officiers de réserve des pays membres. En cohérence avec ses activités nationales, l'UNOR participe aux actions internationales dans le cadre de la CIOR.

En 2018, durant le congrès de la CIOR au Québec, la France a participé au championnat international des officiers de réserve du 3 au 11 août, en alignant trois équipes : l'équipe féminine a décroché la 1^{re} place du podium pour la seconde fois dans sa catégorie, l'équipe masculine n° 1 a terminé 3^e, et notre équipe des vétérans à la 5^e place.

Lors de ce congrès, il a été constaté une délégation française plus forte, avec un renforcement de son effectif, ce qui devrait permettre un meilleur positionnement sur des réalisations comme l'Atelier des jeunes officiers

de réserves (AJOR). Les actions de la CIOR doivent s'inscrire en complément de celles menées par le ministère des Armées pour accroître l'influence de notre pays.

L'UNOR ET SON ENVIRONNEMENT

Il a été rappelé que « rayonner » est l'un des objectifs de l'UNOR, qui consiste à être présent et visible dans

les zones dites de « désert militaire », mais pas seulement.

Le Président a rappelé au cours de ses interventions qu'il faut lier des contacts avec les DMD qui peuvent être d'une aide importante et d'un grand soutien.

N'hésitez pas à vous présenter à eux en particulier lorsqu'ils prennent leurs fonctions. Être présent partout le plus souvent possible. ■



Le colonel (H) Alain Roux mis à l'honneur pour son long investissement au sein de l'UNOR.

Deux colonels honoraires mis à l'honneur

Au terme du conseil d'administration, deux de nos camarades ont été mis à l'honneur :

■ Le colonel (H) Alain Roux, qui intégra notre Union comme délégué unique à la Commission Armée-Jeunesse (1962-1975), puis fut administrateur (1970-1994), secrétaire général (1981-1984), président de la commission d'études de Défense (1970-1980), responsable de la Journée de l'UNOR (1981), membre du jury des Prix de l'UNOR (1994-1997), responsable des Prix de l'UNOR (1998-2018) et rédacteur des comptes rendus bibliographiques pour *Armée et défense* (1994-2018). Il est désormais chargé de rédiger l'historique de l'UNOR.

■ Le colonel (H) Michel Bachette-Peyrade a été président de Saumur-ANORABC de 2001 à 2007 puis président d'honneur de cette même association. En 2013, il est élu président de l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT), fonction détenue jusqu'en 2018.

Honneurs aux anciens Poilus de Simiane

**En présence de la musique de la Légion étrangère,
les descendants d'un Poilu mort au champ d'honneur
se sont vus remettre symboliquement un casque Adrian.**

Par un décret du 18 décembre 1918, le Gouvernement français attribuait en signe de reconnaissance un casque Adrian à la famille de chaque officier, sous-officier ou soldat mort au combat.

Le 6 avril dernier, dans le cadre de la commémoration des quatorze Poilus

originaires de Simiane-Collongue (Bouches-du-Rhône) tombés au champ d'honneur, la mairie a décidé de remettre un casque aux descendants du dernier Simianais qui n'avait pas été encore honoré.

Il s'agissait du soldat Paul Chaillan, né en 1894, et mort au champ d'honneur en 1919.

EN PRÉSENCE DES AOR ET DE L'UNOR

La cérémonie s'est tenue sous l'autorité du maire de Simiane-Collongue, Philippe Ardhuin, en présence du sous-préfet d'Aix-en-Provence, de la présidente du Conseil départemental, des délégations d'anciens combattants de diverses cités voisines, des représentants des associations patriotiques, des présidents d'associations nationales de réservistes (UNOR, ANORAA, ANSORAA, ANISICC, etc.). Étaient également présents à cette cérémonie particulièrement émouvante et d'une grande intensité, les présidents de diverses associations d'officiers de réserve des Bouches-du-Rhône et le délégué militaire départemental, le lieutenant-colonel Mastorino.

Le maire décrit avec force détails le parcours du Poilu Paul Chaillan durant la guerre, accompagné par l'excellente prestation de la musique de la Légion étrangère placée sous la direction du colonel Lardeux.

TOUTES LES MUSIQUES RÉUNIES

La soirée s'est poursuivie par les exécutions de différents morceaux de musique des écoles de musique des villes de Port-de-Bouc, de Rognac, de Simiane, et par la musique de la Légion étrangère. Pour le final, les groupes musicaux ont joué ensemble deux morceaux. ■



© UNOR PACA

La ville de Simiane-Collongue a honoré les quatorze soldats simianais tombés au champ d'honneur durant la Grande Guerre en remettant un casque Adrian symbolique à leurs descendants.

Rencontre avec l'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe (R) Armand Terrien

Beaucoup d'entre nous vont se reconnaître dans le témoignage de l'EV1 (R) Armand Terrien, un réserviste bien investi dans son ESR et dans notre Union.

L'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe (R) Armand Terrien est né à Paris, il y a 35 ans. D'origine bretonne, il exerce en tant qu'avocat au barreau de Paris depuis 2011. Il s'occupe plus particulièrement d'arbitrage international en défendant les droits des entreprises dans les litiges les opposant aux États.

● *Qui êtes-vous Armand Terrien ?*

Je suis enseigne de vaisseau de 1^{re} classe de réserve depuis décembre 2017, affecté sous ESR au CECLANT (commandement en chef pour l'Atlantique) en tant que chef de centre dans une PMM (préparation militaire marine) à Brest. J'encadre 75 stagiaires âgés de 16 à 20 ans et je dispose de quinze cadres. La formation s'étale sur 15 samedis, plus une période bloquée de 5 jours. Mon travail consiste à administrer le centre, à participer aux activités et à contribuer au rayonnement de la Défense. J'ai fait une PMS en 2011-2012 et j'ai été affecté à la PMM en 2015. J'en suis le chef de centre depuis 2017. Il s'agit d'une ancienne vocation concrétisée seulement en 2012 en raison de la longueur de mes études. Cette vocation est une part d'héritage, une tradition.

● *Qu'est-ce qui vous motive dans cet engagement ?*
Il s'agit de rendre à la Nation ce qu'elle

m'a donné, dans son système de valeur et de responsabilité. J'ai une idée assez haute de la notion de responsabilité qui me permet d'avoir cette volonté d'être utile pour mon pays. J'ai une vraie passion pour mon affectation actuelle car j'ai la volonté de transmettre des valeurs et une exemplarité.

● *Comment voyez-vous votre avenir dans la réserve ?*

Je souhaite évoluer dans le commandement des hommes, cadre idéal pour exercer mon métier d'officier. Je cherche dans ma vie de réserviste quelque chose de différent de ma vie civile. Cela suscite chez les autres des interrogations, parfois même des vocations, mais toujours un débat.

● *Qu'est-ce pour vous « l'esprit de défense » en 2019 ?*

Sans hésitation, c'est la Nation, c'est-à-dire une adhésion à des valeurs communes qui impliquent de ne jamais se démobiliser.

● *Qu'aimeriez-vous dire à ceux qui nous commandent et qui ont des responsabilités vis-à-vis des réservistes ?*

Que la Défense est un tout qui englobe bien évidemment la prise en compte pleine et entière des réservistes. Il me semble que parfois, pour les petites formations comme pour les plus grands



© DR

L'EV1 (R) Armand Terrien est le chef de centre dans une PMM (préparation militaire marine) à Brest.

ensembles, il y a de la part du commandement un manque de hauteur de vue et une prise en compte pas suffisamment importante de l'individu et de ses aspirations.

● *Vous avez rejoint l'UNOR en y prenant des responsabilités dans le comité de lecture pour l'attribution du Prix littéraire.*

C'est le lieutenant (R) Villers, responsable de la cellule « Jeunes » de l'UNOR qui a suggéré mon nom au délégué général pour exercer cette fonction en tandem avec le capitaine (R) Soulard. L'intérêt de ce poste est de chercher des ouvrages qui me plaisent pour les diffuser, découvrir des textes et les partager. J'ai participé au dernier comité de lecture pour l'attribution du Prix littéraire de l'UNOR qui a été remis lors de la cérémonie des vœux du 16 janvier 2019. ■



[Administration générale]

Par le commissaire en chef de 2^e classe (R) Philippe Massicot - Secrétaire général adjoint ANORSCA

Commissariat des armées : le soutien en évolution

La journée nationale d'instruction de l'Association nationale des officiers de réserve du service du commissariat des armées (ANORSCA) s'est tenue le 2 février à l'École militaire. Ce fut l'occasion de mieux connaître les missions du SCA et d'appréhender son évolution.

Après l'ouverture de la journée par le CRC1 (R) Christian Saliceti, président de l'ANORSCA, la parole a été donnée au commissaire en chef de 1^{re} classe Bruno Régner, délégué aux réserves SCA, pour évoquer les actualités du commissariat des armées.

LE COMBATTANT A CHANGÉ, SON SOUTIEN AUSSI

Aujourd'hui, le SCA est l'opérateur central de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) du ministère des Armées. Il doit ainsi non seulement assurer le soutien des armées pour leur permettre



de se préparer et d'agir, mais aussi participer aux engagements opérationnels.

Ces deux missions se répartissent en trois axes :

- multi-services : restauration-loisirs, hébergement, gestion des bases-vie ;
- administration : achats, finances, soldes, assistance juridique, administration du personnel ;
- logistique : transport, soutien de l'homme, habillement.

Quels sont les objectifs de la transformation en cours ? Il y en a trois :

- soutenir les forces au plus près ;
- moderniser et améliorer la qualité du soutien ;
- consolider le service et sa ressource humaine.

Le schéma stratégique a été défini en 2017, puis suivi en 2018 de la modélisation, du début de la phase d'expérimentation et de la validation du projet. Le programme de 2019 consiste à préparer la généralisation ; puis de 2020 à 2022, ce sera la bascule totale de cette généralisation.

L'ARRIVÉE DES ESPACES ATLAS

Si le projet SCA 22 prévoit une diminution du nombre des groupements de soutiens de bases de défense (GSBdD), il verra en revanche la création de 111 pôles permettant d'améliorer la proximité et de 200 espaces multiservices.

Partenariat IHEDN-ANORSCA

Dans le cadre du partenariat IHEDN-ANORSCA, le médecin chef des services de classe normale (H) Jean-Dominique Caron a évoqué l'intérêt de suivre le cycle de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Les auditeurs âgés prioritairement de 35 à 55 ans, sont des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire, ainsi qu'aux différentes catégories socioprofessionnelles de la nation, français ou étrangers :

Au cours de 18 jours de formation répartis sur quatre semaines, du mardi matin au vendredi après-midi, ces auditeurs assistent aux conférences et débats animés par des intervenants de haut niveau. Ils effectuent des visites d'étude sur le terrain afin d'avoir une approche concrète de l'enseignement dispensé. Enfin, ils travaillent en comités pour mettre en commun une riche complémentarité. Depuis plusieurs années, les cursus IHEDN se sont démultipliés sur tout le territoire. Les prochaines sessions se tiendront :

■ 217^e session en région, du 10/09/19 au 18/10/2019 à Toulouse/Tarbes

■ 218^e session en région, du 12/11/19 au 19/12/19 à Dijon/Besançon.

Informations sur le site : www.ihedn.fr



Les différents intervenants lors de la journée nationale d'instruction de l'ANORSCA. En haut, de gauche à droite : le CRC1 (R) Christian Saliceti, président de l'ANORSCA, le CRC1 Bruno Régnier, délégué aux réserves du SCA, le MCSCN Denis Morgand, délégué aux réserves du SSA. En bas, de gauche à droite : le CRC2 (R) Frédéric Vitaux, le CRP (R) Stéphane Boulfroy, le CRC2 (R) Jean-Michel Mota, le MCSCN (R) Jean-Dominique Caron.

© ANORSCA

	GSBdD	Échelon organique avancé SCA	Services de proximité (sites)
Aujourd'hui	55 GSBdD ; 1 par Bdd ; 5 en Île-de-France	Aucun	170 antennes offrant des services hétérogènes
Demain	45 GSBdD ; 1 pour l'Île-de-France	111 pôles constituant autant d'échelons organiques de proximité	200 espaces multiservices (ATLAS)

Dès maintenant ont été mis en place trois GSBdD expérimentateurs et trois GSBdD en expérimentation partielle, dix pôles opérationnels, seize espaces ATLAS ouverts.

Du côté des soutenus, les premiers retours sont positifs : simplification du soutien, colocalisation des prestations et réactivité, modalités de fonctionnement adaptées.

Pour sa part, le projet ATLAS :

- vise à faciliter l'accès au soutien par une proximité géographique avec le soutenu ;
- simplifie et unifie les circuits de communication de l'information ;
- permet aux experts du soutien de se concentrer sur leur cœur de métier en les dégageant des tâches annexes.

LE DIGITAL AU SEIN DU SCA

Cette séquence qui était présentée par le CRC2 (R) Frédéric Vitaux, a rappelé que les techniques numériques sont perçues comme une opportunité par les entreprises, principalement sur les points suivants : développer le savoir-faire et améliorer les expertises métiers ; améliorer la communication ; faire évoluer les organisations. La même philosophie anime le SCA avec le Digital LAB SCA qui consiste en la mise en place d'un réseau de laboratoires digitaux : échange entre collaborateurs, usagers, partenaires, soutenus, startup ; travail collaboratif ; méthode et outils créatifs.

Ce Digital LAB SCA permet la co-construction de services innovants

ROC : Réserviste Opérationnel Connecté

La CR1 (R) (TA) Christine Dulaurens a fait le point sur le site ROC (Réserviste Opérationnel Connecté), dont le nom de lancement était SI Réserves 2019 : www.reservistes.defense.gouv.fr

ROC a pour objectif de numériser et simplifier les processus réserves. Actuellement, sont en service les modules « engagement » et « déplacement » (e-billets). Courant 2019, ce sera le module « activités ».

Enfin, en trois phases successives de 2019 à 2023, seront progressivement mis en services les modules « suivi médical », « contrats », « évaluation-notation », « infocentre », « alertes », « données personnelles », « espace échanges », « attestations », « mobilité interne », « habillement, déplacements » (e-billets + OM), « formations » et « archives ».

On l'aura compris, peu à peu le réserviste deviendra un acteur de son suivi et sera en mesure de maîtriser les différents processus de sa carrière et de son évolution dans les réserves.

Le brevet technique interarmées des réserves

Le CRC2 (R) Jean-Michel Mota a clôturé la phase consacrée aux retours d'expérience en parlant du BTIAR* dont il est titulaire. Cette formation, suivie au sein de l'École de guerre, a pour but de permettre à des officiers supérieurs de réserve d'occuper à terme des emplois de haut niveau au sein d'unités, d'organismes interarmées, internationaux et d'états-majors.

Pour cela, ils doivent recevoir une formation dans un cadre interarmées, mais aussi acquérir de solides connaissances des opérations dans un contexte d'intégration croissante de nombreux acteurs, nationaux et internationaux. À l'issue de leur scolarité, ces officiers pourront :

- participer à la conception, la planification et la conduite d'opérations dans un cadre national, multinational ou interallié, et exercer leurs expertises au niveau décisionnel ;
- assumer des responsabilités dans le domaine de la réserve ;
- s'appuyer sur un réseau tissé tout au long de la scolarité avec des officiers d'active appelés à exercer des responsabilités élevées, pour faciliter leur immersion dans le domaine de la défense et, en contrepartie, feront bénéficier les officiers d'active de leurs propres connaissances et réseaux du monde civil.

La formation est divisée en deux parties :

- un tronc commun de quinze jours regroupant les modules « *comprehensive operations planning directive* » (COPD) et leur exercice d'application ;
- une formation spécialisée (environ quinze jours) choisie dans une sélection de modules proposée par l'École de guerre, par l'armée, la direction ou le service d'appartenance, en liaison avec le stagiaire.

Les stagiaires réservistes sont insérés dans les groupes de travail des personnels d'active et suivent les modules dans les mêmes conditions.

* Instruction n° 1884/DEF/EMA/PERF/DIAR du 21 mars 2016.



Le commissaire en chef de 1^{re} classe (R) Christian Saliceti, président de l'ANORSCA.

à l'attention des ressortissants du ministère et de leurs familles dans différents domaines : la restauration collective, l'habillement, la gestion de site, la relation de proximité.

À titre d'exemple, certains services sont déjà opérationnels :

- ELOCA de Châtres : modernisation du système de traitement des commandes, de stockage et de livraison de l'habillement ;
- ODÉSCA (Outil décisionnel du SCA) : outil de pilotage qui permet-

tra de traiter 19 grandes familles de métiers (pour l'instant : habillement, budget, finances) – gestion par tableau de bord et indicateur ;

- SI Alpha : outil de pilotage des achats ;
- smartphones et tablettes : relevés pour la restauration.

LA RÉSERVE DU SCA ET LA RÉORGANISATION DU SSA

Cette intervention a été effectuée par le médecin chef des services Denis

Morgand, délégué aux réserves du Service de santé des armées (SSA). Les 231 commissaires à ancrage santé représentent à eux seuls plus de la moitié de la réserve du SCA. Ils se caractérisent par :

- une polyvalence dans l'emploi et l'affectation ;
- une forte implication dans la formation (encadrement) ;
- une forte représentation à l'ENORSEM et au brevet technique interarmées de réserve (BTIAR) ;
- une représentation importante en administration centrale et dans la gestion des réserves du SSA ainsi que dans le projet Réserve 2019 (ROC) ;
- une identité par une association propre qui est intégrée dans le GORSSA, le *Groupement des organisations de réservistes du Service de santé des armées* (NDLR : membre de l'UNOR).

Une nouvelle gouvernance du SSA vient d'être mise en place. Elle a notamment prévu une nouvelle chaîne « réserves » dont la simplification structurelle se calque sur la nouvelle organisation du SSA selon deux chaînes majeures : la DMF (Direction de la médecine des forces) et la DHOP (Direction des hôpitaux) d'une part, et d'autre part les AO (autres organismes) représentées respectivement par trois AGER (antennes de gestion de la réserve : AGER DMF, AGER HOP, AGER AO). De plus, un centre de gestion coordonnateur a été créé ; il s'agit du centre expert de rayonnement, formation et d'emploi de la réserve (CERFER), situé à Lyon, sur l'îlot Desgenettes.

Le MCS Morgand a ensuite abordé les actions de gestion du SSA pour les commissaires à ancrage santé en évoquant le recrutement, la chancellerie (notation au premier niveau, propositions de décorations) et l'établissement du REO. Sur ce dernier point, il convient de souligner que quarante postes supplémentaires de commissaires à ancrage santé ont été décrits au REO. ■



Pause-déjeuner prise dans les salons du mess de l'École militaire. Discussions et convivialité étaient au rendez-vous.

Instruction sur le tir de combat (ISTC)

Le commissaire principal (R) Stéphen Boulfroy a abordé pour sa part l'instruction sur le tir de combat (ISTC). L'expérience des conflits récents a permis de faire les constats suivants :

- 80% des blessés ou des tués en opération avaient une arme qui ne fonctionnait pas (ou que l'on ne savait pas faire fonctionner) ;
- 30% des pertes sont dues au feu ami ;
- 5% des pertes sont dues à des accidents (spécialement hors des zones de combat).

Les buts et objectifs de l'ISTC sont simples : chaque soldat doit être capable d'ouvrir le feu de façon adaptée, graduelle et judicieuse. Il faut donc pour cela promouvoir une instruction plus réaliste. Ainsi, tout soldat doit être apte, ce qui signifie apprendre à vivre avec son arme en toute sécurité, en toute circonstance. Il doit aussi être capable de ne pas tirer, ou de ne tirer que si la situation le nécessite, mais en atteignant systématiquement son objectif.

D'une manière globale, le combattant perd une partie de ses moyens dans des situations de stress. À ce stade, il ne reproduit que les actes qu'il a appris par le *drill* (exercices répétés) au cours de l'instruction, de l'entraînement et de la mise en condition opérationnelle.

Cet entraînement doit donc se baser sur l'efficacité, le réalisme, la sécurité et la responsabilité. Progressivement, le soldat va ainsi acquérir une confiance individuelle et collective, maîtriser son arme et ses réactions face au danger. Il aura aussi une meilleure concentration et efficacité accrue au tir. En opérations, on constatera une diminution des ouvertures du feu non maîtrisées, donc des tirs fratricides et des dommages collatéraux.

En résumé, l'ISTC, qui se compose de modules théoriques et pratiques (une trentaine d'heures au total) consiste à améliorer le comportement, la sécurité et l'efficacité, par l'acquisition d'un comportement et d'une gestuelle uniques, et la technique du tir de combat.



[Transmissions]

Par le sous-lieutenant (H) Fernand Morizot - Président de l'UNOR PACA et de l'ANISICC

Animation d'un réseau de communications

Depuis sa création, l'ANISICC a mis en place un organisme de formation qui dispense notamment des cours de radiocommunication.

Cet organisme de formation s'adresse aux membres de l'ANISICC, l'Association nationale interarmées des systèmes d'informations de communications et du contrôle aérien, bien entendu, mais aussi aux associations extérieures et au public en général. Cet organisme dispense des cours de radiocommunication et d'électronique théorique et pratique. Certains de ses cadres formateurs sont d'ailleurs déjà intervenus dans diverses entreprises comme DCNS/Naval Group.

TÉLÉGRAPHIE, TÉLÉPHONIE ET NUMÉRIQUE

Dans le cadre du radio-club de l'ANISICC, les formateurs ont été utilisés pour instruire les personnes qui souhaitent obtenir un certificat d'opérateur radioamateur délivré par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), mais aussi pour ceux qui le souhaitent, être formés pour obtenir les licences radioamateur américaines (*Technician, General class, Extra class*).

La bonne fréquence

Le radio club de l'ANISICC (indicatif F8KHG) est actif tous les jours et onze mois par an, sur les ondes de radio électriques :

- de 8h00 à 9h00 sur la fréquence 3,708 MHz en LSB (bande latérale inf.) ;
- de 18h00 à 18h30 sur la fréquence 3,556 MHz en CW (télégraphie) ;
- de 19h00 à 19h30 sur le relais UHF RU0 en FM.



Le capitaine (R) Pierre Desage (F8FHN), vice-président de l'ANISICC, et le sous-lieutenant (H) Fernand Morizot (F6AST), président du radio club (F8KHG).

Le radio-club et l'ANISICC ont été organisés pour animer un réseau d'urgence qui pourrait être mis en œuvre en cas de catastrophe majeure locale, régionale, nationale, et internationale^[1]. Cela permettrait d'assurer la transmission des informations fondamentales pour mieux gérer les situations de crise et transmettre toutes les informations nécessaires aux autorités compétentes.

Des exercices de réseaux d'urgence sont programmés plusieurs fois dans l'année par l'ANISICC, son radio-club, ainsi que pour tous les opérateurs radioamateurs bénévoles qui en sont membres (et qui sont propriétaires de leurs matériels d'émission-réception d'amateur).

Cela permet de s'assurer du bon fonctionnement du réseau d'urgence, de la bonne coordination entre les opérateurs et le centre de commandement ; mais aussi de tester différentes techniques de transmissions : modu-

lations de divers types permettant de transmettre et de décoder (télégraphie, téléphonie et informatique, etc.). Les moyens de transmission que nous mettons en œuvre lors des exercices de réseaux d'urgence se font dans les bandes amateurs, les ondes courtes (3 à 30 MHz), en VHF (144 à 146 MHz), en UHF (430 à 440 MHz), en utilisant divers types de modulation : télégraphie (CW), téléphonie (BLS/BLI), modes numériques (PSK 31, PSK 63, RTTY, JT65, etc.).

UNE COLLABORATION AVEC LA PROTECTION CIVILE

De nombreux collègues officiers de réserve membres de l'UNOR étant membres du Conseil national de la protection civile (CNPC), l'ANISICC est devenue en 2014, membre de cette organisation de façon à pouvoir collaborer efficacement dans le domaine de la Protection civile.

Il faut préciser qu'en France – depuis plus de 45 ans – diverses associations et fédérations de radioamateurs sont membres d'organisations de protection civile. Elles sont utilisées par les préfets, dans les cadres des dispositifs ORSEC^[2] et d'autres dispositifs d'urgence.

Rappelons que les radioamateurs français ont souvent été incorporés ou engagés, durant la 2^e Guerre mondiale et la guerre d'Algérie.

Ils ont fait preuve sur le terrain de leurs capacités techniques et humaines ; beaucoup sont tombés sur le champ d'honneur. ■

[1] L'Union internationale des radioamateurs (IARU) est aussi organisée pour gérer des situations d'urgence dans le monde entier. Elle assure la coordination des situations d'urgence au niveau international.

[2] Dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

[Le mot du premier vice-président]

Par le colonel (R) Philippe Montalbot - Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que l'opinion de leur auteur et ainsi ne pourraient engager la revue *Armée & Défense* et l'UNOR.

Mes chers camarades,



© Chappey/UNOR

Depuis ma dernière livraison – qu'un incident éthique a bouleversé, mais dont vous retrouverez la rédaction originale dans ce numéro ou sur le site de l'UNOR – nous avons vécu un « moment européen »... chacun pour soi. Le constat est que notre époque n'est pas sans en rappeler de précédentes ; les troubles entretenus génèrent chaque fois les impasses politiques et finissent en catastrophes.

Les dernières élections pour désigner nos représentants au Parlement européen ont mis en évidence ces troubles qui traversent les pays de l'Union. Le chemin de la construction est long au point qu'il semble lasser et faire douter de la volonté de bâtir, et même, pour certains, du besoin d'agglomérer.

Déjà en 1806 Napoléon 1^{er} trouvait que « trop de variétés encore séparent les peuples de cette belle Europe qui ne devrait faire qu'une grande famille » ; voulant « achever ce qui n'est qu'ébauché » ; en mettant en place un Code européen, une cour de cassation européenne, une même monnaie, les mêmes poids et mesures, l'unité des codes, des

principes, des vues et des intérêts. Il rêvait ainsi, à la faveur des lumières universellement répandues, « l'application du Congrès américain, ou celle des Amphictyons de la Grèce ; et quelle perspective, alors, de force, de grandeur, de jouissance, de prospérité ! »

N'oublions pas cependant que c'était toujours avec la volonté d'imposer la modernisation des États sur le modèle français et en considération de la primauté des intérêts de la France, que « chacun en voyageant, n'eût pas cessé de se trouver chez lui. » Il y avait un objectif dans lequel les peuples croyaient.

Nous vivrions donc, comme dans les années 30, (et comme près d'un siècle plus tôt encore) une crise de l'Europe, menacée, comme à ces époques, par la montée des totalitarismes et ou des « populismes ».

Il me semble que l'on vit la résurgence destructrice de l'incroyance, et qu'il est grand temps de transcrire notre histoire de l'Europe fondée sur celle de l'esprit humain. « *L'Esprit meut la masse* » disait Virgile.

Notre conscience, depuis l'avènement de la philosophie dans la Grèce antique, est construite par l'humanisme grec, le juridisme romain et l'universalisme judéo-chrétien. Notre civilisation en Europe ne peut se réduire à une définition de la géographie ; des valeurs publiques la distinguent : les droits de l'homme, la démocratie, l'égalité des hommes et des femmes, la famille, la séparation des religions et de l'État, etc. Ces valeurs à vocation universelle ; les Européens « de souche » – pour citer un ancien Président – doivent se les approprier comme socle commun inaliénable, pour garantir la stabilité et la cohérence de l'ensemble.

D'autres cultures peuvent vivre dans cette civilisation, mais en s'adaptant à ce socle ferme et sans vouloir imposer ou s'immiscer.

Les commentaires ici et là et les actions dans certains pays membres laissent penser que notre identité européenne serait menacée par l'immigration et l'islam. C'est possible

s'il n'y a pas de ferme conviction d'un côté, ni le chemin vers la modernité comme nous avons su le faire ici, de l'autre côté.

Un proverbe chinois dit que « *L'esprit cultivé est son propre paradis, l'esprit ignorant son propre enfer.* »

La question est souvent posée : comment faire. Nous avons la belle réponse, qui nous submerge l'esprit parfois : la culture. Certes l'état des lieux apparaît décourageant, la chose insurmontable, tant le filtre des écrans imposés a envahi l'environnement ; c'est pourtant par l'éducation que cela s'acquiert.

Déjà chacun d'entre nous y participe, dans son entourage certes, mais aussi dès lors qu'il s'investit dans nos associations pour faire rayonner ce qui nous a construit, qu'il participe au travail de mémoire, fait jaillir l'expérience, briller la connaissance.

Ainsi chacun met en évidence qu'il y a un bien commun à protéger et éduque par conséquence sur la nécessité de disposer de moyens de le défendre.

J'en profite pour mettre en évidence les travaux de nos camarades qui déploient beaucoup d'imagination et d'énergie pour réussir le tour de force de captiver, d'intéresser, voire de faire concourir nos jeunes compatriotes dans leurs régions.

Je pense par exemple au nouveau président de l'Anjou qui, avec son équipe, continue d'innover avec son concours de tir ; de même l'Association Suisse Léman, et bien d'autres... Ainsi que des initiatives plus locales, par exemple à Venoy dans l'Yonne, la restauration de la stèle de « l'Arbre des fusillés ».

Tous ces efforts se cumulent et participent de l'éducation et de la culture de l'esprit. Nous sommes payés largement des regards brillants des plus jeunes et de la gratitude des vénérables.

Soyons persévérants pour que notre institution nous soutienne de façon réellement plus significative car en appui complémentaire du service national universel qui démarre. Bonnes vacances... culturelles ! ■



[Cohésion]

Par le chef d'escadrons (R) Michel Jonas - Président de l'Association des cadres de réserve d'Avesnes-sur-Helpe

Transavesnoise : les aviateurs sur le podium

L'Amicale des cadres de réserve d'Avesnes-sur-Helpe organisait du 17 au 19 mai 2019 la Transavesnoise, une marche d'orientation de 28 km.

Cette épreuve qui se déroulait autour du lac du ValJoly, était ouverte à tous les militaires de la réserve opérationnelle, membres d'association de réservistes, aux anciens militaires et aux réservistes citoyens. L'épreuve s'est déroulée par équipes de trois à quatre équipiers. Cette année, nous avons enregistré la participation de quinze équipes. Environ 25 contrôleurs bénévoles, membres des associations de Cambrai, de Valenciennes, de Béthune, du Cateau, et Normandie 76 ont intégré l'organisation de notre épreuve.

DES ATELIERS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le point de rassemblement de tous les concurrents et organisateurs était fixé le vendredi 17 mai 2019, à partir de 18h00, au Bastion – à « la Brasserie » – à Avesnes-sur-Helpe. L'épreuve de tir sur cible à 25 m, s'est tenue en soirée au stand de tir du Bastion.

Le parcours pédestre s'est déroulé le lendemain, de 7h00 à 19h00, autour du ValJoly, fractionné en quatre parties, initialisées à Felleries, Garde de Willies, Epe Sauvage, et Liessies, où des ateliers techniques complémentaires étaient

Le palmarès

L'équipe vainqueur de cette Transavesnoise 2019 est celle de la BA 123 d'Orléans. Elle a reçu le trophée « Robert Crapet », en mémoire d'un membre co-fondateur de l'ACR d'Avesnes-sur-Helpe.

Classement final : 1^{er}/ BA 123 d'Orléans ; 2^e/ BA 107 de Villacoublay ; 3^e/ Gendarmerie mobile de Maison-Alfort.



L'épreuve de franchissement du filet... pas toujours facile à aborder !

mis en place. Une météo favorable (temps couvert, terrain sec, température idéale) fut la bienvenue pour cet exercice physique et très technique. Vingt balises, positionnées avec précision, jalonnaient ce parcours très accidenté au travers du massif forestier du ValJoly.

À l'issue de l'épreuve, un repas de cohésion clôturait la journée.

DÉPÔT DE GERBE

Le dimanche 19 mai, à 9h00, tous les participants se sont rassemblés sur l'esplanade du Bastion, derrière l'harmonie municipale d'Avesnes, pour un défilé et un dépôt de gerbe au monument aux morts. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Marie Annick Dezitter, maire d'Avesnes-sur-

Helpe, de Mme Marie Ange Balasse, adjointe, du lieutenant-colonel Perrin, représentant du DMD Nord, du lieutenant-colonel (H) Deis, président régional de l'UNOR, du maréchal des logis (R) Denis Vandenberghe, président de l'UNASOR ZDN.

UNE MINUTE DE SILENCE

Au cours de la cérémonie finale de proclamation des résultats, organisée à partir de 9h30 dans la brasserie du Bastion, le chef d'escadrons (R) Michel Jonas, président de l'Amicale des cadres de réserve d'Avesnes-sur-Helpe demanda à toute l'assemblée présente, une minute de silence en mémoire des deux commandos marine tués en mission au Nord du Burkina Faso, alors qu'ils libéraient des otages. ■



[Compétition]

Par le commandant (RC) Christine Daviet - Membre de l'AOR 74

8^e Raid commando des Glières

Les 22, 23 et 24 mars derniers s'est déroulé le 8^e Raid commando des Glières, sur le site historique du plateau éponyme.

Le Raid commando des Glières est une épreuve organisée par l'Union nationale des parachutistes de Haute-Savoie.

Elle est intégrée au calendrier UNORMontagne.

Ce raid vient rendre un hommage aux 465 résistants, organisateurs du Maquis. Un devoir de mémoire qui tous, les deux ans depuis 2002, vient saluer la devise de ces valeureux combattants : « Vivre libre ou mourir ».

DES DÉNIVELÉS DE PLUS DE 2 000 M

Le raid est organisé autour de quatorze spots empruntant les sentiers des maquisards. Le départ fut donné le vendredi à minuit, à Dingy-Saint-Clair. Sept équipes de trois dont une venue de Suisse, s'élancèrent sur un parcours difficile, avoisinant les 40 km, avec des dénivelés de plus de 2 000 m, franchissant le col du Pertuis, le col des Glières, le pas du Loup, le col de l'Ovine, pour redescendre vers le lac de Thuy où les attendait la dernière épreuve : le franchissement du lac en tyrolienne.



L'atelier de neutralisation d'une sentinelle à l'arme blanche.



Le parcours du 8^e Raid commando des Glières était très exigeant, avec notamment le franchissement du col de l'Ovine.

Après le passage des divers ateliers (épreuves de franchissement, lancer de haches, tir, neutralisation d'un véhicule piégé ou de sentinelles, destruction par explosifs... et rédaction d'un rapport d'activité), les compétiteurs furent ramenés à la maison familiale du Villaret où un repas bien mérité les attendait.

HOMMAGE AUX RÉSISTANTS ET LIBÉRATEURS

Le dimanche, après un dépôt de gerbe à la Nécropole nationale de Morette, puis un hommage au cimetière de Thônes rendu au colonel Godard, chef de l'Armée secrète et organisateur de la libération de la Haute-Savoie en août 1944, Jean-Claude Sanchez, président de l'UNP 74, annonça les résultats du raid, en présence des autorités, à la salle communale de Thônes. De nombreuses coupes furent remises

aux compétiteurs (meilleur franchissement, meilleure neutralisation, équipe la plus rapide) ainsi qu'à Carole-Anne Foullinel, seule féminine de l'épreuve et à Mehdi Touzi, le plus jeune participant (19 ans).

Nous devons saluer le courage, la ténacité et l'enthousiasme de tous les membres des diverses équipes, le raid étant particulièrement long et difficile cette année ; « *le plus dur depuis sa création* » d'après un habitué. C'est aussi grâce à l'investissement de tous les bénévoles, fidèles et dévoués, qu'il fut une belle réussite.

Nous remercions particulièrement nos amis Suisses et Italiens qui sont venus prêter main-forte ainsi que Yvan Vuilloud et Jean-Claude Sanchez pour le remarquable travail d'organisation. Et nous espérons retrouver dans deux ans cette ambiance si conviviale, si chaleureuse, pour la 9^e édition du raid UNP 74 ! ■



[Commémoration]

Par le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire - Président de l'UORRM

Un bal en l'honneur de la 1^{re} DB

Près de 300 convives ont répondu 16 mars dernier à l'invitation de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse pour participer à son bal annuel.

Cette année, la très belle salle de spectacle du palais Beau Bourg de Blotzheim (68) avait été décorée sur le thème de la 1^{re} division blindée à l'occasion du 75^e anniversaire de la libération de Mulhouse. Parmi les invités d'honneur, plusieurs personnalités du monde civil haut-rhinois avaient répondu présents parmi lesquelles Bruno Fuchs, député du Haut-Rhin, Brigitte Klinkert, présidente du Conseil départemental, Michèle Lutz, maire de Mulhouse accompagnée de son adjoint chargé de la Mémoire Paul Quin, et Jean-Paul Meyer, maire de Blotzheim, qui avait précédemment invité toutes les personnalités pour un apéritif à l'hôtel de ville.

LE PETIT-FILS DU GÉNÉRAL GIRAUD

Les voisins allemands étaient emmenés par le Président Orzschieg du *Kreisgruppe Baden Süd West*. Du côté des Suisses, on notait une forte participation de la Société des officiers de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, mais aussi de la Société jurassienne des officiers, emmenés par le général Aldo Schellenberg, chef opérations de l'armée suisse.

Les autorités militaires locales étaient représentées par le colonel Guillaume Leblond, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, le Lieutenant-colonel Romain Castaing commandant en second le BCS de la brigade franco-allemande, le lieutenant-colonel (R) Robert Morachini, représentant le délégué militaire départemental du Haut-Rhin.



Le VAE (2S) Giraud évoque la mémoire de la 1^{re} Armée et de son grand-père, le général Henri Giraud.

On notait aussi la présence du vice-amiral d'escadre (2S) Hervé Giraud (petit fils du général Henri Giraud), du général (2S) Roland Gutekunst, dernier commandant d'armes de la place de Mulhouse et des généraux (2S) Desvignes et Muller, anciens du 57^e régiment de transmissions.

Du côté associatif, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR, avait fait l'honneur de sa présence à la section locale. Il était accompagné du lieutenant-colonel (R) Loïc Conquer, vice-président de l'AOR 78.

ACCUEILLIS PAR LA NOUBA DU 1^{er} RT

L'arrivée en salle des autorités s'est effectuée aux sons de l'hymne euro-

péen interprété par la Nouba du 1^{er} régiment de tirailleurs. Souvenons-nous qu'en 1944, les tirailleurs ont apportés une lourde contribution à la libération de l'Alsace.

Après l'hymne national et les salutations à tous les convives du lieutenant-colonel (R) Noël Millaire, président de l'UORRM, le vice-amiral d'escadre (2S) Hervé Giraud prononça une courte allocution pour rappeler le riche passé de la 1^{re} Armée et de la 1^{re} division blindée.

Place fut ensuite laissée à quelques séquences d'animation de la Nouba du 1^{er} RT qui devait ravir tous les invités de la soirée. Le repas servi par un traiteur et l'orchestre de danse Collin's Orchestra emmenèrent ensuite tous les convives jusqu'à une heure avancée de la nuit. ■



[Lien armées-nation]

Par le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire - Président de l'UORRM

Le 18^e rallye des lycéens

Le 18 mai dernier, 223 lycéens de classes de première, issus de 14 lycées du sud Haut-Rhin ont participé à l'édition 2019 du rallye des lycéens organisé par l'UORRM.

Il était 7h00 du matin précisément quand les 223 lycéens de classes de première se sont retrouvés au centre Wallach de la ville de Mulhouse, à l'invitation de l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse (UORRM), pour participer à la 18^e édition du rallye des lycéens.

Après le contrôle des inscriptions et des documents nécessaires au passage de frontière, chacun(e) percevait un treillis à la chaîne d'habillage mise en place par l'organisation.

À cela, s'ajoutait un sac de combat garni de deux repas froids pour le déjeuner du binôme.

DIX ATELIERS ANIMÉS PAR LES RÉSERVISTES

Dix groupes de dix binômes ont été constitués, ainsi qu'un onzième groupe du fait du nombre supérieur de lycéens présents. Ils ont été emmenés par dix chefs de groupe réservistes issus du Bataillon de commandement et de soutien (BCS) de la Brigade franco-allemande (BFA) et un bénévole du régiment de marche du Tchad (RMT). Le groupe de soutien de Colmar avait mis à notre disposition trois cars afin de transporter tout ce beau monde à la Robert Schuman Kaserne (RSK) à Müllheim (Allemagne). Là les attendaient les dix ateliers constituant le rallye, à savoir :

- présentation du BCS et déplacement en convoi logistique ;
- la marine nationale avec les réservistes de la marine, la préparation militaire marine (PMM) et le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) marine ;
- un parcours de préparation physique



Les lycéens ont aussi découvert l'armée de l'air.

opérationnelle (crossfit) par la cellule sport du BCS ;

- un parcours avec intensificateur de lumière par le BCS, assisté par l'UORRM ;

- du secourisme avec démonstration et rappel de gestes de premiers secours ainsi qu'une présentation du Service de santé des armées (SSA) par le BCS, assisté par l'UORRM ;

- une information sur la réserve par la cellule rayonnement de la délégation militaire départementale (DMD 68), complétée par le groupement de gendarmerie ;

- une présentation de matériels de combat avec armement français et allemand par le BCS ;

- l'armée de l'air par les officiers et sous-officiers de réserve ;

- une information carrières-filières par le Cirfa 68 de Mulhouse ;

- un parcours d'obstacles par la cellule sport du RMT et une info par la cellule réserve du régiment.

Pas moins de 41 militaires d'active, 32 réservistes, trois réservistes citoyens, 31 membres honoraires, cinq d'autres

associations ainsi que six civils étaient mobilisés pour cette journée.

EN PRÉSENCE DES AUTORITÉS

Après une journée bien remplie, tout le monde s'est retrouvé au centre Wallach pour la cérémonie des récompenses et partager un moment de convivialité.

Nous ont fait l'honneur de leur présence : le LCL Castaing commandant en second du BCS, le COL Gomez représentant le DMD, ainsi que MM. Quin, adjoint de la ville de Mulhouse et Walter, président de l'Office municipal des sociétés patriotiques et d'anciens combattants.

Nous adressons nos remerciements les meilleurs aux lycéens participants, à tous les acteurs et organisateurs, à la ville de Mulhouse et aux formations militaires qui nous ont soutenus, en particulier le BCS, régiment d'accueil, ainsi qu'aux généreux donateurs de récompenses, dont l'Office national des anciens combattants (ONAC) de Colmar. ■



Entretien

Éditions de Taillac : « notre raison d'être c'est avant tout le partage »

Rencontre avec Pierre de Taillac, fondateur des éditions éponymes. Depuis 2011, ce jeune éditeur se distingue dans la publication d'ouvrages d'histoire militaire qui s'adressent à un large public.



© Éditions Pierre de Taillac

Pierre de Taillac : « Dans ma famille on compte un Français libre, un aviateur de 14-18, des officiers écossais et le mousquetaire Isaac de Porthau, dit Porthos. »

Qui êtes-vous Pierre de Taillac ? Pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs ?

Je suis éditeur, spécialisé en histoire militaire. Avant cela, j'ai étudié à Paris (Sorbonne, Sciences-Po) puis à Londres. C'est là que je me suis pris de passion pour l'histoire militaire...

Amoureux des livres, j'ai ensuite travaillé pour plusieurs éditeurs. Je n'ai aucune expérience militaire mais dans

ma famille on compte un Français libre, un aviateur de 14-18, des officiers écossais et le mousquetaire Isaac de Porthau, dit Porthos...

J'ai donc décidé de vivre de mes passions (le livre et l'histoire) et de créer ma propre maison d'édition avec un objectif : raconter l'histoire militaire en sortant des sentiers battus.

Avez-vous à titre personnel des périodes de l'histoire militaire et des personnages militaires préférés ?

Il est très difficile de trancher et de se cantonner à une période, un personnage précis ; nombreux sont intéressants et chacun à leur manière. Mais s'il fallait vraiment ne choisir qu'une période, je dirai la Première Guerre mondiale. Contrairement à ce qu'on imagine, il y a encore beaucoup à découvrir. On vient de publier *Les Écoutes de la Victoire* du général Degoulange qui révèle le rôle des services d'écoutes français en 14-18, c'est fascinant.

Parlez-nous des éditions Pierre de Taillac. Son histoire, sa fondation, son programme...

La maison d'édition a vu le jour en 2011... en raison de mes passions c'est vrai mais également après avoir fait un constat : l'histoire militaire est un sujet trop méconnu. Notre raison d'être est donc avant tout le partage. Vulgariser le sujet est le leitmotiv de la maison.

Vous dites souvent que votre maison d'édition présente « L'histoire militaire autrement ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les lecteurs d'une part, et pour les auteurs d'autre part ?

Nous partons du principe qu'il y a toujours quelque chose de nouveau, d'original à découvrir. Et nous mettons tout en œuvre pour dévoiler au public le plus large possible ces « secrets », ces thématiques oubliées.

Nous souhaitons toucher le plus grand nombre avec des sujets nouveaux, peu (ou pas) abordés ou traités sous un nouvel angle. « L'histoire militaire autrement » c'est

donc avant tout la manière originale dont cette histoire est abordée mais également une volonté de vulgarisation ; l'histoire militaire ne devrait pas se limiter à un public d'érudits mais devrait être accessible à tous.

Et concernant les auteurs, il s'agit donc pour eux de nous présenter un manuscrit, un sujet qui sorte de l'ordinaire.

Vos ouvrages parlent de l'histoire militaire, du Moyen Âge à nos jours. Les sujets abordés sont donc nombreux. Cela étant, l'édition d'ouvrage sur le thème de l'histoire militaire (au sens large) connaît-elle des périodes de prédilection et de mode ?

On peut remarquer certains effets de mode selon les âges. Par exemple, les (très) jeunes vont être davantage attirés par la période du Moyen Âge ; les lecteurs plus âgés eux s'intéresseront plus à la période napoléonienne par exemple. Il n'y a pas à proprement parler de périodes de prédilection ou de mode, sauf évidemment lors de périodes de commémorations où certains sujets vont sortir du lot et créer un « effet de mode ».

Plus globalement, ces derniers temps, l'histoire à hauteur d'homme a le vent en poupe. Le lecteur porte davantage d'intérêt à des histoires personnelles qu'à des sujets généraux.

Existe-t-il des périodes, des thèmes ou des personnages en lien avec l'histoire militaire qui ne se vendent pas, qui n'ont pas de public ?

Il est difficile de répondre car rien n'est définitif dans le domaine. Les périodes les plus compliquées à aborder sont peut-être celles qui vont du Moyen Âge à la Révolution française. Les Français, en histoire militaire, ne s'intéressent pas au « Grand Siècle » !



Comment se déclinent vos différentes collections au sein de votre maison d'édition ?

Nous essayons d'aborder l'histoire militaire par tous les genres du livre ; cela passe par l'album jeunesse, la bande-dessinée, le roman, l'essai ou encore l'historique régimentaire.

Le but, encore une fois, étant de toucher tous les publics.

Vous arrive-t-il de vous censurer sur un thème qui vous est proposé par un auteur, ou même sur un auteur ?

Il est très difficile de trouver de bons manuscrits : si nous jugeons qu'un manuscrit est bon, nous sommes heureux de le publier, et pas question de censure !



Pierre de Taillac en compagnie de deux de ses auteurs, présents à l'École militaire lors des Journées européennes du patrimoine en 2014.

© Lionel Pétillon

Quels sont les profils de vos auteurs ?

Nos auteurs sont aussi bien des militaires que civils, des passionnés que des universitaires. Ce qui nous importe, c'est l'originalité et la qualité du manuscrit.

Quels sont les profils de vos lecteurs ?

Si les lecteurs de Tintin, vont de « 7 à 77 ans », on espère que les nôtres vont de 7 à 107 ans ! Et on forme le vœu qu'ils soient aussi nombreux que ceux de Tintin !

Votre maison d'édition propose aussi parfois des expositions itinérantes, toujours en lien avec un thème militaire dévoilé dans un ouvrage que vous publiez. Pourquoi cette démarche ?

Nous avons débuté « l'aventure » des expositions toujours avec cette volonté de vulgariser l'histoire militaire.

Avec l'exposition, nous touchons un public qui est différent de celui de nos lecteurs. Ce public est moins limité car l'exposition est gratuite et accessible à tous lorsqu'elle est exposée dans un lieu public. Elle est aussi un condensé, une synthèse de nos livres et permet d'accrocher l'attention de tous les lecteurs/visiteurs.

Y a-t-il des périodes ou des thèmes que vous souhaiteriez publier mais que vous ne pouvez pas faute d'auteurs ou de sources fiables ?
Pour des raisons familiales, j'aimerais beaucoup publier un bon livre sur les mousquetaires. J'attends le bon manuscrit.

Quel est le ou les « best-seller » des éditions Pierre de Taillac ?

Notre best-seller est le *Petit Quiz de la Grande Guerre*.

À quand un livre sur l'histoire de la réserve militaire en France ?

Nous serions ravis de publier un livre sur le sujet ! On attend vos manuscrits... ■



Lu pour vous [Notre sélection]

Par le capitaine (R) Christophe Soulard

LES VÉRITÉS CACHÉES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Auteur : Dominique Lormier
Editions du Rocher - 22,90 €



L'histoire est un puits sans fond et celle de la Seconde Guerre mondiale ne déroge pas à la règle. Le spécialiste de cette période qu'est Dominique Lormier, tient à remettre une fois pour toutes les pendules à l'heure.

Sa thèse est simple : on croit tout connaître de 39-45. En réalité, il reste de nombreuses zones d'ombres à éclairer et de nombreux fortins à renverser ; à commencer par les lieux

communs et des stéréotypes qui pèsent encore sur les acteurs de cette terrible guerre.

La défaite de mai-juin 1940 est-elle impardonnable ? Tous les Français étaient-ils collaborationnistes et antisémites en 1940 ? La Résistance n'était-elle que de gauche et la collaboration que de droite ? Mussolini était-il ou n'était-il pas un allié inconditionnel d'Hitler ?

Un à un, arguments après arguments, preuves à l'appui, l'essayiste et historien bordelais s'ingénie à démonter ces mythes historiques, à prouver que les Français ne sont pas restés l'arme au pied en mai-juin 1940 mais au contraire qu'ils ont vaillamment résisté à la Blitzkrieg allemande ; que la Ligne Maginot, si souvent moquée et dénigrée, a bien joué son rôle défensif.

Non la Résistance et la collaboration ne sont pas tranchées et uniformes. De nombreux royalistes ont été résistants : Daniel Cordier, Gilbert Renault (colonel Rémy), Marie-Madeleine Fourcade et bien d'autres. De même, beaucoup de politiques venant du Parti communiste, du radical-socialisme ont prospéré sous le joug allemand quand d'autres personnalités en vue comme Jean-Paul Sartre ou Marguerite Duras n'ont « rien fait de particulièrement indigne en collaborant (...) ni rien fait de particulièrement signalé en résistant ». Avec force détails, Dominique Lormier développe sa thèse rigoureuse, implacable et par conséquent, convaincante.

Une mise au point nécessaire, éclairante et salutaire pour en terminer avec certaines thèses fumeuses qui véhiculent une idéologie sans nuances.

Un ouvrage didactique qui, par sa richesse et son sérieux, donne une meilleure perception des acteurs de la Seconde Guerre mondiale.

ATLAS MILITAIRE ET STRATÉGIQUE

Sous la direction de Bruno Tertrais
Editions Autrement - 24 €



Cet ouvrage qui aurait pu s'appeler « Atlas du monde en guerre » présente un instantané des conflits en cours pendant l'année écoulée, les forces en présence sur les différents théâtres ainsi que les différents enjeux inhérents à ces luttes armées.

La plupart des guerres contemporaines ont d'ailleurs quitté le champ conventionnel d'État à État pour entrer dans le champ

asymétrique de la terreur, de la guérilla, du terrorisme et de la cyberguerre.

L'ouvrage souligne à l'envi le paradoxe actuel : le nombre de conflits et par conséquent celui de victimes est en régression. Mais dans le même temps, jamais l'idée même qu'une nouvelle guerre mondiale puisse éclater ne s'est fait aussi bien ressentir. Sans doute faut-il y voir « l'incapacité des sociétés humaines à régler leurs différends ? », souligne Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

Avec le concours de vingt-quatre auteurs, tous experts dans leur domaine, cet atlas fournit des données actualisées et fiables sur l'état des forces en présence dans le monde. Il braque ses projecteurs sur les crises ukrainiennes et sahéliennes ; il met un accent particulier sur l'importance des développements technologiques.

En quatre chapitres (« La stratégie, principes et moyens » ; « Les grands acteurs » ; « Crises et tensions » ; « L'avenir de la guerre »), les conflits modernes sont décryptés dans un détail minutieux que vient étayer une cartographie fournie et pédagogique.

Si le lecteur s'interrogera sur le bien-fondé de certaines prises de positions, notamment la notion de « guerre de civilisations », cet atlas n'en reste pas moins un ouvrage de référence pour comprendre les conflits d'aujourd'hui et de demain.

Utile et accessible, cet atlas donne un éclairage judicieux sur les nouveaux enjeux militaires.

À L'ISSUE

Journal d'un appelé du contingent 2000/08

Auteur : Matthieu Zamponi
Éditions L'Harmattan - 20,50 €

Aujourd'hui fonctionnaire à la préfecture d'Ajaccio, Matthieu Zamponi se remémore son mois de classe au 517^e régiment du train à Châteauroux. Il faisait partie, en août 2000, de l'un des tout derniers contingents d'appelés à effectuer le service national, suspendu par Jacques Chirac en 1996.

Les derniers appelés seront d'ailleurs démobilisés en novembre 2001. On suit au jour le jour, et presque heure par heure, l'incorporation du jeune conducteur Zamponi qui a eu la lumineuse idée de prendre des notes pendant ce mois décisif. Il retranscrit, parfois avec malice, l'ambiance et la vie de casernement avec ses contraintes, ses impératifs, son vocabulaire fleuri...

L'ouvrage fleure bon le cirage, la chlorophylle, l'odeur de poudre et le pain de guerre ! Ceux qui ont connu le service militaire puis le service national, auront l'impression que ce mois de classe au début des années 2000 ressemblait beaucoup à un camp de vacances... presque militaire.

Un livre indispensable pour les prochaines recrues du service national universel !

AVIONS NUCLÉAIRES FRANÇAIS, L'HISTOIRE DE 1964 À NOS JOURS

Auteur : Hervé Beaumont
Éditions ETAI - 58 €

Depuis plus de 50 ans, la défense des intérêts vitaux de la France est garantie par sa force de dissuasion nucléaire. Celle-ci comprenait à son apogée les avions bombardiers, les missiles du plateau d'Albion et les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

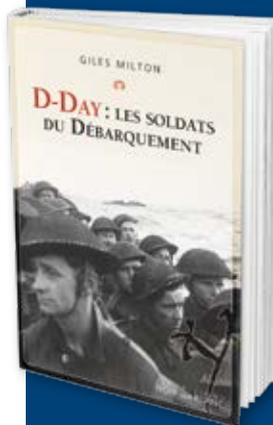
Pour la première fois, un livre retrace l'histoire des avions nucléaires français, l'histoire de leurs armes nucléaires et de leurs missions de dissuasion mises en œuvre par les Forces aériennes stratégiques depuis 1964, par la Force aérienne tactique de 1973 à 1991 et par la marine nationale depuis 1979.

L'histoire de ces vecteurs aériens pilotés, écrite dans ce « beau livre » par un des meilleurs spécialistes de la question, est abondamment illustrée par de nombreux documents souvent rares et inédits qui en font un livre de référence.

[Lu par le colonel (er) Antoine]

D-DAY : LES SOLDATS DU DÉBARQUEMENT

Auteur : Giles Milton
Les éditions Noir sur Blanc - 25 €



Combien de livres ont-ils été écrits sur le débarquement du 6 juin 1944 à travers le monde ? Des centaines ? Des milliers ? Combien ont su à ce point être au cœur de l'action, des événements ? Peu, à vrai dire, très peu. Celui de Giles Milton, historien et écrivain anglais, a le mérite de nous faire vivre ce jour mémorable à travers les soldats anglais, américains, canadiens, allemands et français qui ont pris part aux combats.

Il raconte les quelques minutes décisives de la vie du résistant d'André Héricy et de son groupe de saboteurs qui ont entendu à la BBC le message qui les encourageaient à saboter les rails de la ligne Caen-Flers : « *le champ du laboureur dans le matin brumeux* ».

Il décrit le stoïcisme digne d'Irmgard Meyer, femme du colonel Hubert Meyer commandant un régiment de Panzer-SS et bien d'autres personnages tous attachants. L'auteur retranscrit avec un art consommé du détail et du récit, la formidable armada qui part à l'assaut des côtes normandes, les sentiments partagés des soldats (entre angoisse et détermination), les corps qui tombent à l'aube de ce 6 juin, la faiblesse tactique et opérationnelle de ce débarquement, les transmissions inexistantes, les têtes de pont séparées et fragilisées, la résistance parfois héroïque des soldats allemands, l'étonnement des populations françaises restées sur place malgré les messages de prévention lâchés le 5 juin. Giles Milton décrit avec force conviction et réalité combien cette journée faillit tourner au désavantage des Alliés ; combien la volonté et le courage des milliers de soldats alliés, allant jusqu'au sacrifice suprême, ont réussi à presque atteindre les objectifs fixés par Eisenhower, commandant en chef que l'on sent bien seul face à l'immense défi qu'il s'est fixé.

Giles Milton plonge au cœur de la vie de ceux qui ont vécu et fait le Jour J. Il nous peint un tableau aussi admirable que magnifique de cette journée historique.

Cet ouvrage historique aussi captivant qu'un roman est l'un des meilleurs écrits sur le débarquement du 6 juin 1944.

Lu pour vous [Notre sélection]

MISSILES EUROPÉENS AU COMBAT

Auteurs : Patrick Mercillon et Daniel Bechenec
Éditions E.T.A.I. - 89 €



Le missile – projectile autopropulsé et guidé – est une arme redoutable, régulièrement utilisée sur de nombreux théâtres d'opérations. Sol-air, antichars, antinavires ou air-sol, ces engins de guerre ont gagné leurs galons

à travers le monde, depuis près de 70 ans.

Patrick Mercillon qui a été directeur de la communication et secrétaire général de MBDA, nous invite à découvrir pourquoi, comment et contre quels objectifs ces missiles ont été utilisés depuis la guerre d'Algérie jusqu'aux conflits les plus récents.

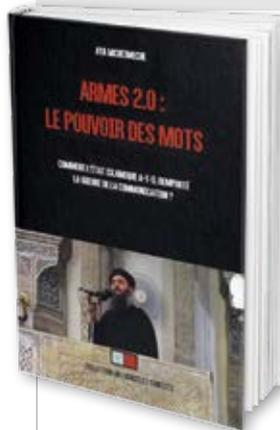
D'après les calculs de ce spécialiste incontesté, ce ne sont pas moins de 41 systèmes de missiles européens qui ont été engagés dans les 31 conflits majeurs répertoriés dans ce laps de temps : Sinaï-Suez, guerre des Six jours, Angola, Tchad, Iran-Irak, Malouines, Cachemire, Afghanistan, Équateur-Pérou, Balkans, Opération Telic, Serval... Les missiles Hot et Milan semblent avoir été les plus prisés et les plus utilisés lors des quarante dernières années.

Cet ouvrage d'une qualité et d'une précision remarquables fait suite à celui publié chez le même éditeur l'an dernier « *Missiles tactiques européens* ». L'ouvrage détaillait les approches techniques, la stratégie industrielle et la politique internationale. Richement illustré de photographies dont certaines rarissimes et par une cartographie soignée, ce magnifique *Missiles européens au combat* est rehaussé par les superbes dessins et peintures de Daniel Bechenec, bien connu des amateurs d'aviation.

Un livre de tout premier plan qui apporte un autre regard sur les conflits contemporains.

ARMES 2.0 : LE POUVOIR DES MOTS

Auteur : Aya Mcheimeche
Éditions VA – 15 €



L'ouvrage sous-titré « *Comment l'État islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* », tente d'analyser les différents supports, principalement imprimés, utilisés par le proto-État pour diffuser sa propagande.

Son auteur, une franco-libanaise bercée entre une mère catholique et un père chiite, décortique avec beaucoup d'arguments les revues des terroristes : *Dabiq*, *Islamic State Report*, *Dar Al Islam*,

Rumiyah et *Islamic State News*.

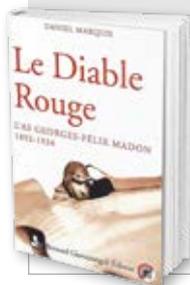
Aya Mcheimeche parvient à bien cerner la rhétorique et les ressorts communicationnels utilisés. De même, elle analyse judicieusement l'impact psychologique que les mots utilisés et la perspective d'un paradis sur terre peuvent avoir sur des personnes en quête d'identité et de repères.

Pour que cet ouvrage emporte complètement l'adhésion, il manque cependant deux volets importants : le volet audiovisuel qui est trop vite survolé, et surtout la partie purement numérique, celle des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Telegram, etc.) ; ceux qu'une partie de notre cyberdéfense éradique au quotidien. Ces deux aspects auraient permis de dresser un panorama plus complet de la propagande islamiste, avec ses volets désinformation, intoxication et aliénation.

Cet ouvrage constitue une bonne porte d'entrée pour appréhender « la force de séduction de Daesh ».

LE DIABLE ROUGE, L'AS GEORGES-FÉLIX MADON 1892-1924

Auteur : Daniel Marquis
Bernard Giovanangeli Éditeur - 25 €



guerre de 17 palmes et trois étoiles pour ses 41 victoires. Quittant provisoirement l'armée en 1919, il reste lié au monde de l'aviation, et prend part à son essor civil.

Le 11 novembre 1924, il se tue aux commandes de son avion lors d'une démonstration aérienne en hommage à Roland Garros. Cet ouvrage retrace pour la première fois la vie et la guerre du capitaine Madon, dont la base aérienne d'Avord porte le nom.

[lu par le colonel (er) Antoine]

HISTOIRES DE LA 11^{ème} ESCADRE DE CHASSE

Auteur : André Carbon

Édition : autoédition avec l'aide de A4PM

Pour commander ce livre : livre11ec@gmail.com (15 € ou 12 € pour les anciens de la 11EC + 7 € de port.



Préfacé par l'astronaute Patrick Baudry, ancien de la « 11 », l'ouvrage d'André Carbon compile un grand nombre d'histoires propres à la 11^e escadre de chasse qu'il aime et que nous aimons tant. Ces textes ont été écrits par ceux qui ont appartenu à cette unité. Ils racontent ce qu'ils ont vécu au sein de la 11EC : une mission effectuée en métropole, en

Allemagne fédérale ou en OPEX ; une anecdote, une joie, une peine, un hommage ou un récit de vie.

La 11^e escadre de chasse composée de deux, puis trois en enfin de quatre escadrons, a volé de 1958 à 1997 (date de sa dissolution) sur deux types d'avions mythiques : le F-100 « Super-Sabre » puis le Jaguar à partir de 1975.

Ses particularités étaient nombreuses :

- mission nucléaire tactique dans le cadre de l'OTAN avec l'arme Mk28 de l'USAF de 1962 à 1967 ;

- composante Air des forces d'intervention (CAFI) avec la mise en place du ravitaillement en vol dans l'aviation de chasse, ce qui l'a amenée à participer à toutes les OPEX pendant 20 ans ;

- mise en œuvre les premiers armements guidés laser ;

- mise en œuvre des missions de guerre électronique offensives ainsi que les missions antiradar.

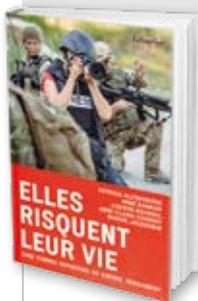
Cela fait beaucoup pour cette grande escadre qui ne demande qu'à revivre et de nouveau porter bien haut sa devise : *Res non verba* (Des actes et non des paroles).

[Lu par le colonel (er) Antoine]

ELLES RISQUENT LEUR VIE

Auteurs : Collectif

Éditions Tallandier - 17,90 €



Comme les soldats, les reporters de guerre risquent leur vie. Les premiers pour sécuriser une zone, des populations, un pays ; les seconds pour informer. Certains de ces journalistes y ont laissé leur vie : Frank Capa, Patrick Bourrat, Jean-Claude Jumel, Pierre Blanchet, Gilles Jacquier, Yves Debay et tant d'autres.

Des femmes figurent au nombre : Johann Sutton, Ghislaine Dupont, Camille Lepage pour ne citer qu'elles. Celles qui peuvent témoigner sont vivantes. Elles ont connu la peur, l'odeur de cadavres, l'angoisse de l'enlèvement et du viol, les planques sordides, la faim, la soif. Elles ont vécu les souffrances des populations touchées, partagé le quotidien des soldats à qui elles doivent la vie et envers qui elles sont reconnaissantes.

Elles narrent la guerre de l'autre côté du miroir ; leur guerre à elles. Elles confient leurs attentes, la montée de l'adrénaline, la diversité des sujets à traiter, l'urgence des situations, la chance qu'elles ont eue de ne pas y laisser leur peau.

Le récit que ces cinq femmes reporters de guerre donnent de leurs rencontres, de leurs combats pour l'information, caméra au poing, est émouvant, bouleversant. Bien qu'elles l'ignorent ou feignent de l'ignorer, ces femmes sont aussi des soldats : des soldats de l'image comme leurs confrères de l'ECPAD.

Un ouvrage clé pour comprendre comment les médias télévisuels traitent l'information de la guerre.

LA GRANDE GUERRE, MATRICE DU XX^e SIÈCLE

Sous la direction de Philippe Béjot, Christian Benoit, Jean-Pierre Lopez et Raymond Wey
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



Le centenaire de la Guerre 14-18 a donné lieu à une abondante littérature sur les hommes, les unités et les événements de ce conflit industriel et total. Mais jusqu'à présent, aucun ouvrage n'avait étudié avec finesse et exhaustivité les conséquences de la « Der des Der » sur notre société et la conduite actuelle de nos armées. Les 22 auteurs, tous spécialistes dans leur domaine, reviennent sur les legs positifs et négatifs de ce conflit au cours duquel la médecine réparatrice a pris son essor, au cours duquel l'aviation, la logistique et les blindés ont gagné leurs lettres de noblesse. C'est aussi pendant la Grande Guerre que la tenue du combattant a commencé à s'adapter au terrain ; que la nécessité d'une coordination interarmes puis interarmées s'est faite jour.

Oui, cette guerre qui a considérablement redessiné la carte de l'Europe a jeté les bases d'une nouvelle société : celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, celle de l'émancipation féminine ; d'une société plus encline à perpétuer le devoir de mémoire. Oui la guerre de 1914-1918 a vraiment modifié notre quotidien, même cent ans après.

Sondage août 1944 : les Parisiens et la libération

Dans notre précédent numéro, nous vous proposons de découvrir l'opinion des Français à la veille de l'entrée en guerre grâce aux anciennes enquêtes d'opinion diffusée par *Ifop Collectors*. À l'occasion du 75^e anniversaire de la Libération de Paris, voici ce que les Parisiens pensaient sitôt les colonnes de Leclerc entrées dans la Capitale.

Paris, le 25 août 1944 : la Capitale est enfin libérée de l'occupant allemand. Le soir même, le général De Gaulle prononce à l'Hôtel de Ville de Paris un discours resté dans les mémoires : « *Paris, Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé mais Paris libéré !* » Dès le lendemain, 56% des Parisiens sont allés voir le Général sur les Champs-Élysées, indique le sondage réalisé par l'institut Ifop^[1] entre le

28 août et le 2 septembre 1944. Ces Parisiens sont aussi allés applaudir les grands chefs de la libération et embrasser les troupes du général Leclerc.

LE FFI : UN RÔLE CONSIDÉRABLE

Le document *Ifop Collectors* n° 20 qui, en 2013, a rediffusé et commenté les résultats du sondage effectué à la Libération, « *fournit des éléments précieux sur l'état de l'opinion parisienne,*

au lendemain de la libération. En premier lieu, l'enquête comprend des éléments factuels sur la « semaine héroïque » [NDLR : 20-25 août 1944] ayant abouti à la Libération de Paris. »

Selon ce sondage, « 61,9% des Parisiens interrogés » [considéraient] *que le rôle des FFI (Forces françaises de l'intérieur) a été d'une importance considérable dans la Libération de Paris.* » Ils étaient 29,9% à estimer que les FFI n'avaient eu qu'une « *importance partielle ou secondaire* » et 7,4% une « *importance très faible ou influence néfaste* ».

Par ailleurs, 48% des Parisiens estimaient le nombre de combattants à plus de 21 000 et 51,5% pensaient qu'il fallait mobiliser en totalité les FFI (23,8% : mobilisation partielle des volontaires ou des classes mobilisable) pour poursuivre le combat jusqu'à la victoire finale.

LES LECLERC À PARIS

« **PAR COURTOISIE** » **DES AMÉRICAINS**
Les Parisiens considéraient à 92% « *que le commandement allié a fait entrer intentionnellement en premier la*

Des questionnaires ronéotypés

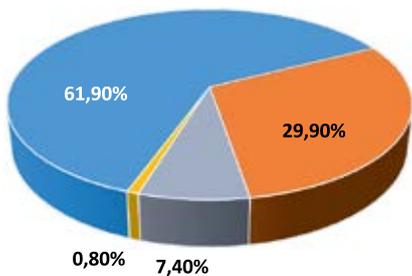
En introduction à son document, l'*Ifop Collectors* précise les conditions de réalisation du sondage. Un témoignage riche d'anecdotes.

« *D'un point de vue méthodologique, explique Jean Stœtzl, le fondateur de l'Institut Français d'Opinion Publique (Ifop), ce sondage a porté uniquement sur la population parisienne, à l'exclusion de la banlieue. Plus de 1 000 personnes ont été interrogées du 28 août au 2 septembre 1944, conformément aux proportions caractéristiques de la méthode de l'Institut, parmi des personnes des deux sexes, de tout âge (au-dessus de 20 ans), appartenant aux différentes catégories professionnelles.* »

De son côté, Hélène Riffault qui fut collaboratrice de l'Ifop dès 1944, insiste sur les difficultés concrètes de réalisation de l'enquête : « *Il est juste de dire que les conditions étaient difficiles. Une vingtaine de personnes dispersées dans Paris avaient accepté d'être enquêteurs. Nous avons ronéotypé les questionnaires (une page sur du très mauvais papier) et nous sommes allés les porter avec nos bicyclettes (il n'y avait pas encore de transports en commun) à chacune de ces personnes...*

Les réponses ont été rapportées par les enquêteurs et nous avons compté les résultats à la main en faisant des bâtons puis calculé les pourcentages à la règle à calcul. »

[1] *Ifop Collectors* n° 20 (août 2013) - « Août 1944 : L'opinion des Parisiens lors de la libération de la Capitale », est disponible sur le site Internet www.ifop.com



- Importance considérable
- Importance partielle ou secondaire
- Importance très faible ou influence néfaste
- Ne répond pas

Question : « Quelle est votre opinion sur l'importance du rôle des FFI dans la libération de Paris ? »

Division Leclerc à Paris, et ce davantage par courtoisie (73,9%) que parce que cela revenait de droit aux Français (6,8%), ou pour « raison de propagande » (8,1%) » Les Parisiens pensent par ailleurs majoritairement (85,8%) que les Allemands sont responsables « des coups de feu tirés des toits sur la population parisienne après la capitulation du commandement Von Choltitz du 25 août » contre les miliciens (68,2%), d'autres Français que les miliciens (31,8%), des étrangers, des fous ou des repris de justice (12,9%)^[2].

Autre enseignement encore : « la résistance allemande [NDLR : face aux FFI et aux hommes de Leclerc] est par ailleurs davantage expliquée par les sondés pour des raisons de prestige (34,5%) que pour des raisons militaires (29,2%) », ou bien encore « affectives » (24,8%).

UN MOUVEMENT D'ENTHOUSIASME COLLECTIF

« Au-delà de ces données très indexées sur l'événement en tant que tel, nous dit encore le document Ifop Collectors n° 20, le sondage recèle une dimension plus prospective qui montre bien le sentiment d'euphorie s'étant emparé de la population parisienne.

L'URSS la nation qui a fait plier l'Allemagne

L'Ifop Collectors n° 20 souligne que les interviewés apparaissent « bien conscients du rapport de force et du rôle des alliés dans la guerre, et ce malgré la censure et la difficulté sous l'occupation à accéder à une information fiable. »

Ainsi, les Parisiens affirment à 61% que c'est l'URSS « qui a le plus contribué à la défaite allemande alors que les États-Unis et l'Angleterre, pourtant libérateurs du territoire national, ne recueillent respectivement que 29,3% et 11,5%. »

À signaler toutefois que « aucune réponse n'était présupposée pour la question, la très grande majorité des personnes interrogées se sont orientées vers l'une des trois puissances alliées, parfois en les associant. Une faible minorité a répondu « La France », d'autres encore ont cité « La Suisse », « La Roumanie » et « L'Allemagne » elle-même. »

L'Ifop rappelle qu'un sondage mené « en mai 1945 sur l'ensemble du territoire français désormais libéré, confirmera le point de vue de la population parisienne (URSS : 57%, États-Unis : 20%). »

À cet égard, souligne enfin l'Ifop, « il convient de noter que cette perception de l'opinion publique s'inversera de manière très spectaculaire avec le temps. » En effet, à l'occasion du 50^e anniversaire du Débarquement en Normandie en 1994, « 49% des Français interrogés citèrent les États-Unis, 25% l'URSS et 16% la Grande-Bretagne » comme étant « la nation ayant le plus contribué à la défaite allemande »^[1].

Dix ans plus tard (2004), un nouveau sondage de l'Ifop^[2] montrera que cette tendance s'est encore accentuée « avec 58% en faveur des États-Unis et 20% seulement pour l'URSS ».

[1] Sondage Ifop réalisé pour Le Monde, CNN et USA Today en France, Allemagne, Grande Bretagne, États-Unis (mai 1994).

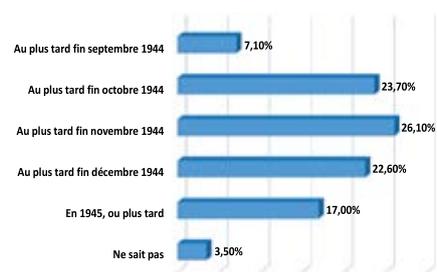
[2] Sondage Ifop/Le Figaro (juin 2004).

En effet, invités à pronostiquer la date de la fin de la guerre, 72,4% des Parisiens estiment que le conflit s'achèvera entre fin octobre et fin décembre 1944. Seuls 17% prévoient la fin de la guerre en 1945 ou plus tard.

Pour Jean Stoetzel, le fondateur de l'Institut français d'opinion publique (Ifop), « il importe de souligner cependant que les variations d'opinion usuelles dues aux différentes catégories sociales, s'effacent cette fois devant l'amplitude des événements. Le public semble avoir été entraîné par-delà les réactions ordinaires de milieux ou d'âges, dans un grand mouvement d'enthousiasme collectif. »

LES USA CONTRIBUERONT AU RELÈVEMENT

Pour autant, peut-on encore lire dans l'Ifop Collectors n° 20, « en dépit de la reconnaissance par les Parisiens interrogés



Question posée en août 1944 :

« Pour quelle date prévoyez-vous la fin de la guerre en Europe ? »

en 1944 du rôle majeur de l'Armée Rouge dans la défaite de l'Allemagne nazie, plus des deux tiers des personnes interrogées (69%) estiment que ce sont les États-Unis qui contribueront le plus au relèvement de la France après la Guerre », contre 6,2% pour l'Union Soviétique et 13,8% pour la Grande-Bretagne. ■



[2] Le total est supérieur à 100% car certains sondés ont répondu simultanément à deux réponses.

L'honorariat au grade supérieur

Question écrite n° 4725 (Assemblée nationale)

4 décembre 2018 - M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur une possibilité d'évolution des articles R. 4211-6 et R. 4211-7 du code de la défense selon lesquels un réserviste quittant la réserve opérationnelle peut demander l'honorariat de son grade.

Aujourd'hui, le départ des réservistes se fait « sans tambour ni trompettes » à la fin de leur ESR. Or et au regard des années passées au service de la Nation, il pourrait être envisagé qu'une nouvelle marque de reconnaissance soit apportée et se matérialise sous la forme d'un accès au grade supérieur dans l'honorariat. Bien évidemment, cet accès se ferait sous conditions. Par exemple, la nécessité d'être titulaire de l'éche-

lon Or de la médaille de Services militaires volontaires ou avoir fait un certain nombre d'années sous ESR. Une telle disposition existe d'ailleurs pour les sapeurs-pompiers volontaires. Il lui demande donc si le Gouvernement compte faire évoluer les dispositions actuelles du code de la défense dans l'intérêt des réservistes.

Réponse publiée le 19 mars 2019

Lors du comité directeur « réserves » du 18 octobre 2017, le ministère des Armées a acté le principe de pouvoir attribuer sous condition l'honorariat au grade supérieur au réserviste quittant la réserve opérationnelle.

Cette mesure d'attractivité est intégrée dans le projet de décret relatif à la simplification et à la valorisation des activités des réservistes militaires. Ce texte, porté par le ministère des

Armées et qui a pour objet de développer l'honorariat, fait actuellement l'objet de discussions interministérielles.

Ainsi, les dispositions des articles R. 4211-6 et R. 4211-7 du code de la défense ont vocation à être modifiées afin de permettre l'accès à l'honorariat au grade supérieur sous réserve de l'accord de l'autorité militaire.

Concernant l'obtention de droit de l'honorariat sur la demande de l'intéressé (article R. 4211-6 modifié), l'autorité militaire pourra décider, le cas échéant, un honorariat au grade supérieur. Dans les cas où l'honorariat n'est pas un droit, mais peut être attribué sur la demande de l'intéressé (article R. 4211-7 modifié), l'autorité militaire, si elle accepte, disposera d'un choix d'attribution au grade de sortie ou au grade supérieur. ■

Désignation des correspondants défense

Question écrite n° 16204 (Assemblée nationale)

21 janvier 2019 - Mme Perrine Goulet attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur la désignation des correspondants défense.

En effet, la circulaire du 26 octobre 2001 précise qu'un correspondant défense doit être « désigné au sein du conseil municipal ». Elle nécessite donc une délibération du conseil municipal, qui doit nécessairement le choisir parmi ses membres. L'objectif affiché par le ministère est le renforcement d'un réseau local de défense sur le territoire national, étendu à l'ensemble des communes de France. Par conséquent, toutes les communes doivent en désigner un. Pour les plus petites, il n'y a pas d'obligation, juste une possibilité. Les élus désignés peuvent néanmoins se faire assister dans leur mission par un administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense leur seront utiles. Cependant, là encore,

il n'y a aucune obligation. Certains maires souhaiteraient que cette désignation puisse être possible pour des administrés, anciens militaires de carrières n'ayant aucune fonction municipale. Cette mission de correspondant défense est en perte de vitesse, notamment dans les territoires ruraux. Pourtant, le besoin de lien, notamment avec les jeunes en déshérence se fait ressentir, notamment au moment de leur recensement.

Face à cette situation, elle lui demande de bien vouloir indiquer si une modification du mode de désignation des correspondants défense est envisageable, afin de l'ouvrir à des administrés compétents en la matière et ainsi permettre de relancer cette mission.

Réponse publiée le 7 mai 2019

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées porte une attention toute particulière au ren-

forcement du lien entre les armées et la Nation ainsi qu'à la promotion de l'esprit de défense, notamment dans les territoires ruraux, qui nécessitent de mener des actions de proximité.

Le correspondant défense est l'interlocuteur local privilégié des autorités civiles et militaires en ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Représentant officiel de sa commune, il doit nécessairement y remplir un mandat électif de conseiller municipal. En effet, sa désignation ne doit donner lieu à aucune contestation de la part des administrés et introduire un mode de désignation spécifique aux petites communes créerait une disparité entre les municipalités.

Ainsi, le statut électif du correspondant défense, prévu par la circulaire du 26 octobre 2001 et réaffirmé dans l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009, donne au correspondant défense toute la légitimité nécessaire pour être un relais efficace. (...) ■

Les PM pour les jeunes Français à l'étranger

Question écrite n° 16808 (Assemblée nationale)

12 février 2018 - M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge Mme la ministre des Armées sur l'accessibilité des stages et préparations militaires pour les jeunes français à l'étranger.

Ces préparations militaires, qui sont le fruit d'un choix de chaque jeune qui s'engage, peuvent être une étape vers un engagement futur pour le pays. En outre, ces formations sont obligatoires pour obtenir le statut de réservistes et sont fortement recommandées pour accéder à un recrutement sous contrat. À l'étranger, les jeunes français n'ayant jamais obtenu un numéro de sécurité sociale parce qu'ils sont affiliés au système de sécurité sociale de leur pays de résidence, se voient exclus de ce type de parcours. L'accessibilité à ces formations est conditionnée par l'obtention d'un numéro de sécurité sociale.

Ces jeunes voient leur possibilité de rentrer dans l'armée française diminuer significativement sans l'accès à ces formations. Il l'interroge donc sur la possibilité d'inclure désormais tous les jeunes français qui souhaiteraient s'engager, qu'ils résident en France ou hors de France.

Réponse publiée le 23 avril 2019

Afin d'apporter tous les éléments de réflexion utiles, il convient au préalable de préciser les règles actuellement en vigueur ainsi que les concepts concernant les périodes militaires. Pour devenir réserviste dans les armées ou être recruté sous contrat (toutes catégories de grades confondues), le fait d'avoir effectué une période militaire ne peut être en aucun cas considéré comme un prérequis.

Toutefois, il existe une exception qui concerne les formations initiales du réserviste (FMIR) qui constituent un recrutement très particulier et quantitativement peu important. Pour les jeunes résidant à l'étranger et souhaitant participer à des périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement

de la défense nationale (PMIP-DN), la possibilité leur en est offerte, lors d'un de leurs séjours en France pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs, il est également possible pour un jeune Français de l'étranger sans numéro de sécurité sociale, d'effectuer une PMIP-DN en se voyant attribuer un numéro provisoire. Les candidatures à ce titre émanant des jeunes Français résidant à l'étranger et recensés en France ou à l'étranger sont recueillies par les consulats ou les attachés de défense auprès des ambassades.

Les PMIP-DN contribuent à l'éducation militaire des citoyens mais constituent également, pour les armées, un outil privilégié d'information et de recrutement des forces d'active et de réserve. À ce titre, elles permettent en effet, et en priorité, de contribuer aux actions de recrutement en offrant l'opportunité aux candidats de confirmer leur motivation pour un engagement dans les forces d'active ou de réserve, d'évaluer le potentiel et les capacités de certains candidats à suivre une formation d'officiers ou de sous-officiers (lors de période militaire supérieure/PMS), mais également et sous certaines conditions, de faire découvrir les armées à des candidats bien identifiés (cas de périodes militaires spécialisées) au sein d'organismes particuliers. Le dispositif des périodes militaires comprend deux niveaux.

Le premier niveau, période militaire d'initiation, a pour objet de sensibiliser aux missions des forces armées et de faire découvrir le milieu militaire ; ce sont les périodes militaires terre, marine, ou air et les préparations militaires spécialisées (PM Spé).

Le second niveau, période militaire de perfectionnement, vise à dispenser une formation militaire élémentaire ou approfondie ; la période militaire à option (PM parachutiste, PM de perfectionnement spécialisée mouvement-ravitaillement, etc.) et la période militaire supérieure (PMS) sont les

deux formes de période militaire de perfectionnement.

Enfin, seule exception évoquée ci-dessus, la formation initiale du réserviste (FMIR) a pour but de faire acquérir les savoir-faire individuels fondamentaux du métier des armes nécessaires pour occuper un premier poste en tant que complément individuel ou au sein des unités élémentaires de réserves (unités d'intervention de réserve-UIR ; unités spécialisées de réserve -USR).

Un engagement à servir dans la réserve (ESR) est signé obligatoirement en amont de cette formation. Pour mémoire, les conditions d'admission aux PMIP-DN sont les suivantes : détenir la nationalité française (condition requise pour toutes les périodes militaires) ; être âgé de 16 ans minimum (pour la formation initiale du réserviste - FMIR : 17 ans révolus).

Les candidats ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir effectué leur journée défense citoyenneté (JDC) mais doivent impérativement être recensés, l'arrêté du 21 avril 2008 relatif aux périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale précisant les conditions d'âge maximales.

Pour la période militaire supérieure (PMS), la possession d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent n'est pas obligatoire (néanmoins, elle le sera dans le cadre d'une future candidature à un recrutement officier ou sous-officier).

Les candidatures émanant des jeunes Français résidant à l'étranger et recensés en France ou à l'étranger sont recueillies par les consulats ou les attachés de défense auprès des ambassades et, pour la gestion des candidatures, les candidats à une PMIP-DN sont enregistrés dans le système d'information de recrutement (SIRec) avec un numéro de sécurité sociale. En cas de non-possession d'un numéro de sécurité sociale, il est possible d'attribuer, via l'application SIRec, un numéro de sécurité sociale provisoire. ■

[Interdire la vente des drapeaux des associations]

Ils ont écrit

J'ai lu que le Sénat avait fait une proposition de loi pour interdire la vente sur les brocantes des drapeaux des associations d'anciens combattants qui n'existaient plus. Le projet de loi prévoit notamment que ces drapeaux puissent être reversés aux mairies de domiciliation des associations. J'espère vraiment que cette loi verra le jour pour la mémoire de nos « Grands anciens ».

Lieutenant-colonel (H) Edouard

Pour compléter les propos de notre lecteur, voici un extrait du communiqué du Sénat : « Par cette proposition de loi déposée au Sénat le 22 février 2018, Françoise Férat et

plusieurs de ses collègues souhaitent protéger et valoriser ces drapeaux en insérant un nouvel article dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre afin :

- de prévoir l'obligation pour les bénévoles n'exerçant plus cette fonction de restituer les drapeaux conservés ;
- d'interdire strictement la vente des drapeaux ;
- d'attribuer la propriété des drapeaux d'associations disparues à leur mairie de domiciliation afin de poursuivre le devoir de mémoire en conventionnant par exemple un établissement scolaire ou une association de mémoire ou d'anciens combattants en lien avec le Souvenir français et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). »

Erratum

Une petite erreur s'est glissée dans l'article rendant hommage au colonel (H) Roger Vienne publié dans notre précédent numéro. Son prédécesseur à la présidence de l'UNOR était le colonel Chresteil et non pas Chrestien.

[Hommage]

Décès du colonel (R) Philippe Martin

Le colonel (R) Philippe Martin est décédé le 26 mars 2019 à l'âge de 66 ans. La vie de Philippe Martin peut se résumer en quelques mots : engagement, simplicité, droiture, efficacité et combativité.

Philippe était un homme d'engagement. Il avait intégré les EOR à Saint-Cyr-Coëtquidan le 1^{er} octobre 1974 et consacra sa vie à l'infanterie, l'arme des 30 derniers mètres. Chef de section de combat au 60^e RI (Lons-le-Saulnier) puis au 101^e RI (Montlhéry) entre 1975 à 1985, il commanda la 2^e compagnie du 70^e RIMA pendant trois ans, avant de diriger de 1988 à 1990 le Centre de perfectionnement des officiers de réserve à Vincennes. Devenu chef du BOI du 93^e RI à Beynes (1990-1993), il fut recruté par l'Inspection des réserves et de la mobilisation de l'armée de terre en qualité d'adjoint à l'officier « Instructions ». Chef de cellule « Conduite crise » du centre opérationnel du Commandement militaire d'Île-de-France (CMIDF) entre 1998 et 2000 et, dans le même temps, formateur des intervenants de la JAPD, il fut expert réserve et conseiller réserve du général inspecteur de l'armée de terre entre 2000 et 2008, puis conseiller réserve du major général de l'armée de terre, de 2008 à 2016. Cet engagement se concrétisa aussi dans les nombreuses responsabilités associatives qu'il prit dans les différents rallyes et challenges militaires pendant plus de vingt ans (1976-1998), au sein de l'Association des officiers de réserve du Val-de-Marne, au sein de l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) dont il fut notamment le secrétaire général en 2012, et bien entendu au sein de l'ANORI dont il était le président depuis 2012.



© DR

L'UNOR s'associe à la douleur de la famille et des proches du colonel (R) Philippe Martin.

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2019 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA, et SGA

Interactivité
avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

Armée & Défense
Réserve et Nation

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée.

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse



ENGAGÉS
POUR TOUS
CEUX QUI
S'ENGAGENT

FACE AUX COUPS DURS, ON EST TÉGO.

Pour les membres de la communauté Défense-Sécurité,
Tégo mobilise un réseau d'entraide et d'accompagnement social
disponible à chaque instant.

Suivez-nous sur www.tego.fr

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ASSURANCE - RETRAITE